

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :           **ANTOINE MORISSETTE, président**  
  **JOSEPH ZAYED, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RACCORDEMENT DU COMPLEXE DE VALORISATION DES  
BIOGAZ ET DE BIOMÉTHANISATION DE WM DE SAINTE-SOPHIE  
AU RÉSEAU DE GAZODUC TQM À MIRABEL**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 6 décembre 2023 à 13 h 30  
Le Tapis Rouge  
348, rue Saint-Georges  
Saint-Jérôme

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 6 DÉCEMBRE 2023

MOT DU PRÉSIDENT..... 3

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. ALEXANDRE RICHARD..... 7

M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT..... 15

M. ANDRÉ LAPOINTE..... 28

M<sup>me</sup> LUCIE MASSÉ..... 38

M. THIBAUD DAOUST..... 47

M. KAREL MÉNARD..... 52

PAUSE

REPRISE

M. JÉRÉMIE ROCHON..... 56

M. FRANÇOIS LAFLAMME..... 66

M. ALEXANDRE RICHARD..... 73

M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT..... 79

M. ANDRÉ LAPOINTE..... 86

MOT DE LA FIN..... 92

**FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE**

---

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 6 DÉCEMBRE 2023**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

**LE PRÉSIDENT :**

5

Bonjour, bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM à Mirabel. Cette séance sera la dernière de cette première partie de l'audience publique.

10

Dans un premier temps, je souhaite vérifier si le représentant de l'initiateur du projet a déposé le nouveau document depuis la dernière séance. Monsieur Haddad, avez-vous déposé des documents à la commission?

15

**M. RONALD HADDAD :**

Ronald Haddad. Non, on n'a pas encore déposé; par contre, on a reçu la liste de questions puis on travaille là-dessus pour le déposer prochainement.

20

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, je vous en remercie.

25

Du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez déposé des documents à la commission?

**M. BRUNO DUPRÉ :**

30

Oui, monsieur le président, Bruno Dupré, ministère de l'Environnement. On a déposé des réponses aux questions qui ont été soulevées hier, notamment par rapport à la valorisation des matières résiduelles : le bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles de Recyc-Québec, des précisions par rapport à la valorisation des digestats, les lignes directrices pour l'encadrement des activités de biométhanisation et le guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes.

35

Et je demanderais peut-être à un collègue de venir faire une précision par rapport à une question qui a été posée hier sur les digestats si ça vous convient.

**LE PRÉSIDENT :**

40

Oui, tout à fait, on va l'inviter à venir se joindre à nous à l'avant.

**M. BRUNO DUPRÉ :**

Nicolas Tremblay de la Direction des matières résiduelles.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

10

**M. BRUNO DUPRÉ :**

J'ajouterais aussi, je m'excuse...

15

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

20

**M. BRUNO DUPRÉ :**

J'ajouterais aussi qu'on va déposer le bilan des réductions de GES par rapport au site de 1990 -- par rapport aux chiffres de 1990 un peu plus tard cet après-midi.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, je vous en remercie. — Monsieur Tremblay?

**M. NICOLAS TREMBLAY :**

30

Oui, bonjour, Nicolas Tremblay, Direction des matières résiduelles. Là, c'est certain que la question, elle traitait des digestats qui seraient issus de la future usine de biométhanisation, chose qui, pour l'instant, n'a pas été déposée au Ministère, c'est un projet autre qui est l'extérieur du raccordement de la conduite. Mais dans le cas où il y aurait une future usine, on avait entendu dans les informations de WM que ça serait plus une usine qui recevrait des matières alimentaires ou vertes qui proviennent

35

d'industries ou de commerces.

On est au courant qu'on a retrouvé des composés PFAS dans plus des matières sous la forme de boues, biosolides industriels, des choses comme ça; pas, jusqu'à maintenant, vraiment dans des composés alimentaires. Mais on sait que c'est des nouveaux contaminants, ça suscite des questionnements parce que c'est quelque chose qui, avant, n'était pas analysé. Maintenant, on

40

5 commence à faire des analyses, donc on n'a pas encore vraiment d'informations à savoir s'il y en a dans les aliments, mais assurément, il y en a peut-être une teneur de fond un peu partout dans l'environnement, c'est quelque chose qui est à découvrir, et présentement, le Ministère travaille à établir des seuils critiques ou des valeurs à ne pas dépasser pour les matières résiduelles fertilisantes en général. Que ça soit des digestats, que ça soit du compost, on est présentement en train d'évaluer quel seuil on va mettre comme seuil limite.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Parfait, je vous remercie beaucoup pour cette précision sur une question qu'on avait eue, là, lors de la séance d'hier.

**M. NICOLAS TREMBLAY :**

15 Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Merci. — Du côté de WM, avez-vous déposé des documents à la commission?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

25 Bon après-midi, monsieur le président, Martin Dussault de WM. Alors, tel qu'il a été convenu en début de séance hier soir, effectivement, à votre demande, on a déposé un tableau révisé. On avait déposé un tableau intitulé « Production de GNR à partir du LET de Sainte-Sophie et de l'usine de biométhanisation »; simplement, on est venu le modifier et l'appeler « Tableau révisé le 6 décembre 2023 », avec ce qu'on vient de mentionner comme titre, et tel que demandé, on a ajouté deux colonnes : une pour les quantités de matières résiduelles éventuellement admises au lieu d'enfouissement, donc estimées, pour la période de 2025 à 2041; et on a fait la même chose pour le biométhaniseur -- évidemment, en enlevant l'année 2025 puisque le digesteur anaérobie n'aura pas été construit, entrera en service l'année suivante.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Excellent, je vous en remercie beaucoup.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

40 Plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

Du côté de l'UPA, est-ce qu'on avait déposé des documents à la commission?

5 **M. JEAN-FRANÇOIS GENDRON :**

Oui, Jean-François Gendron, conseiller en aménagement du territoire, fédération de l'UPA. Non, aucun document déposé.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup.

15 Le registre est maintenant ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. Les personnes qui souhaitent participer à distance, par visioconférence ou par téléphone, peuvent également s'inscrire au registre en remplissant le formulaire en ligne prévu à cet effet ou en téléphonant au 1-800-463-4732, poste 6.

20 Nous vous invitons à suivre les consignes transmises dans la boîte vocale. Par la suite, une personne de notre équipe communiquera avec vous par téléphone pour valider certains détails et vous transmettre des informations sur votre intervention en direct devant la commission.

25 Si vous avez l'intention de présenter un mémoire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique ou encore de transmettre un commentaire ou une image commentée, veuillez en faire part dès que possible à Mathieu Giroux, coordonnateur du secrétariat de la commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière de la salle, il pourra vous en préciser les modalités.

30 Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique : je demande aux participants et participantes d'éviter les préambules dans leurs questions; une question et une sous-question par intervention sont permises; par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions si le temps le permet au cours de la séance; toutes les questions et réponses doivent m'être directement adressées; enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés.

35 Avant d'appeler la première personne, je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services.

40 Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire. Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le



**M. ALEXANDRE RICHARD :**

5 Donc, j'ai une question; il y a un petit préambule, mais il est assez court. En 2020, dans un dossier similaire signataire tout près d'ici, le BAPE a recommandé d'amorcer une réflexion sur la responsabilité de l'État en cas d'imprévus postfermeture et sur le passif environnemental de l'enfouissement en général qui a été réitéré par l'équipe de monsieur Zayed, ici présent, dans un récent dossier aussi qui est un dossier de Stablex, proche d'ici, un autre dossier d'enfouissement. Donc, c'est un enjeu qui est vraiment réel.

10 Hier, Waste Management nous a déclaré que les autorisations étaient obtenues afin de construire l'usine de biométhanisation et Énergir a fait réaliser une étude environnementale de site de phase 1 sur le terrain du gisement qui assurera son éventuel approvisionnement. Dans cette étude environnementale de site, pourquoi avons-nous choisi de ne pas exiger la phase 2? En fait, les conditions de dépôt de la présente demande, c'est quoi les conditions de dépôt, en fait, pour que ce soit recevable, en fait, une telle étude? Je sais que quand qu'il y a des études environnementales de site, si le terrain, il s'avère qu'il y a une possibilité de contamination, il faut nécessairement passer, habituellement, à la phase 2 de l'étude environnementale de site. Là, on parle, pour ce projet-là, du site de Waste Management puis de tout le tracé, en fait, qui se rend jusqu'à... je crois que c'est une gare de raclage un peu plus loin, je ne sais pas trop, là. Je n'ai pas regardé, moi, vraiment, le tracé, mais je sais qu'il passe sur des terres agricoles.

15  
20  
25  
Donc, en gros, normalement, comment... je me posais la question, je regardais ça, je ne suis pas expert en étude environnementale de site, mais normalement, une terre agricole peut avoir des possibilités de contamination, puis un site d'enfouissement, vu tout le passé puis toutes les activités qui sont générées sur ce site-là, je n'ose pas croire qu'on ne fera pas une phase 2. Donc, en gros, ma question, c'est ça, donc...

**LE PRÉSIDENT :**

30 Parfait...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

35 Attendez, attendez, je veux juste préciser pour ne pas que ça parte de tous les bords, là. Il ne faut pas oublier, en posant cette question-là, que c'est en n'oubliant pas l'évolution de notre compréhension de l'inévitable enjeu d'équité intergénérationnelle liée au passif enfoui, c'est vraiment dans cette idée-là.

**LE PRÉSIDENT :**

40 Monsieur Richard.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense que votre question a été exprimée clairement, je l'ai bien entendue. Je pense que là, vous êtes en train de naviguer, comme je disais hier, vers des opinions. Donc, je vais prendre votre question puis je vais travailler le mieux possible pour avoir toutes les réponses à votre question.

10

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Puis vous me permettez aussi de la recadrer sur le tracé parce qu'évidemment, quand ça concerne le LET de Sainte-Sophie, vous l'avez mentionné vous-même...

20

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui.

25

**LE PRÉSIDENT :**

... vous avez fait référence à des dossiers antérieurs qui ont été soumis au BAPE. Donc, le dossier a été soumis, il a été étudié, donc dans ce contexte-là, je prends votre question puis je vais aller vers le ministère de l'Environnement pour m'informer, avoir réponse à votre question à l'égard des critères qui sont nécessaires pour passer d'une étude environnementale de site de phase 1 à une étude environnementale de phase 2. Donc, je vais aller vers monsieur... Oui, merci pour votre question.

30

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Est-ce que, juste, vous me permettez une seconde, juste par rapport aux normes par rapport à ça? Parce que je sais que...

35

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, monsieur Richard.

40

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Il y a beaucoup de gens inscrits au registre, vous aurez la chance de vous réinscrire. Les consignes sont claires, elles sont les mêmes qu'hier, je vous donne la possibilité de me transmettre une question, je l'ai accueillie avec plaisir; maintenant, je vais la rediriger. Si vous avez d'autres sujets à ouvrir, je vous invite à vous réinscrire de la même façon que je le faisais hier.

10

Donc, si votre question est bel et bien sur les sites de phase 1 et de phase 2, c'est cette question-là que je vais prendre. Si vous me dites « je change d'idée, je prends une autre question », je vous donne la possibilité de rectifier le tir, mais dans ce contexte-ci, on va éliminer la question que vous avez soumise par rapport aux études environnementales de site. Donc, c'est une question par intervention, je le répète, je vous écoute.

15

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Donc, en gros, c'est vraiment d'avoir l'uniformité de ça, des études environnementales de site. Si... l'idée là-dessus, là, c'est que je veux que vous compreniez que le site de Waste Management fait partie intégrante de l'étude d'impact qui a été déposée dans ce projet-là. Donc, on est à la phase 1, pourquoi qu'on n'est pas rendu à la phase 2?

20

25

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, votre question est très claire.

Monsieur Dupré, de votre côté, vous avez compris la question, là, à l'égard de la phase 1 et phase 2 de l'étude?

30

**M. BRUNO DUPRÉ :**

Oui, c'est très clair. Merci, monsieur le président.

35

**LE PRÉSIDENT :**

Avec plaisir.

40

**M. BRUNO DUPRÉ :**

5 Bruno Dupré, ministère de l'Environnement. Dans la directive qui est transmise à l'initiateur dès le début du... dès que celui-ci présente son avis de projet, il y a des exigences par rapport aux documents qu'il doit fournir, aux études qu'il doit fournir, notamment une étude de phase... de caractérisation, d'évaluation environnementale de site. Normalement, la procédure, c'est de procéder d'abord à une phase 1 et ensuite, la phase 1 détermine s'il y a lieu de faire une phase 2.

10 Selon l'étude qui a été déposée, le fait de procéder à la phase 2 n'était pas nécessaire selon l'étude qui a été déposée et les documents ont été transmis à nos experts pour validation à l'interne, incluant des experts en sites et sols contaminés, qui ont jugé que l'étude était recevable comme telle.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Donc, il n'y avait pas lieu de passer à la phase 2, donc ce qui déclenche l'initiation d'une phase 2, c'est des niveaux de contamination, par exemple, dans les sols? Quels sont les critères, finalement, qui sont utilisés pour pouvoir passer de la phase 1 à la phase 2?

**M. BRUNO DUPRÉ :**

20 Normalement, il y a une série de décisions qui vont se prendre, basées sur les données antérieures, les données historiques qui ont été relevées sur le site. La phase 1, vous m'excuserez, je ne suis pas un expert là-dedans, mais peut-être que même Énergir pourrait bonifier sur l'étude sectorielle qui a été faite, mais normalement, on documente de manière historique les utilisations passées du site et ensuite, on procède avec un jugement par rapport à la nécessité de produire une étude de phase 2.

25 Je mentionnerai aussi qu'il y a eu certaines caractérisations environnementales qui ont été réalisées dans le cadre d'autres études qui ont été soumises en cours de recevabilité par l'initiateur, mais c'était dans le cadre de relevés géotechniques, mais... et ces études-là ont également fait partie des documents consultés pendant la recevabilité par nos experts.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Parfait. Je vous remercie beaucoup, monsieur Dupré.

40 Du côté de monsieur Haddad, quand vous avez fait l'étude de caractérisation, là -- l'étude de phase [coupure sonore], comme on appelle -- comme monsieur Richard le mentionnait -- quand vous avez fait votre évaluation des critères pour aller vers la phase 2, quelle a été votre appréciation, là, par rapport à la nécessité d'aller vers une phase 2 à la suite de votre étude de phase 1; de caractérisation,

finalement?

**M. RONALD HADDAD :**

5            Oui, Ronald Haddad, Énergir, je vais passer la parole à madame Lamarche qui nous a accompagnés dans la partie environnementale.

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

10            Oui, Adèle Lamarche de Groupe Conseil UDA. Donc effectivement, dans le cadre de l'étude d'impact, on a fait une phase 1 sommaire, qu'on appelle, donc effectivement, comme monsieur Richard le mentionnait, la procédure de réalisation d'une phase 1 est très normée. On n'a pas fait chacun des critères, mettons, d'entrevues avec les propriétaires. Donc, ce qu'on a regardé, c'est vraiment les photos historiques anciennes, les bases de données existantes, les observations visuelles sur le site. Donc,  
15            avec ces données-là, la phase 1 ne révélait pas d'emplacement où une contamination potentielle aurait pu être relevée. Parce qu'il faut noter que la conduite ne sera pas localisée en plein milieu du LET, là, on est vraiment en bordure, donc les risques de contamination étaient relativement faibles.

20            Par ailleurs, Énergir ont fait des sondages géotechniques tout le long du tracé, puis dans le cadre de ces sondages-là, des échantillons de sol ont été analysés pour leur qualité, donc on a aussi une donnée sur la qualité des sols sur tout le tracé.

25            Puis, bien, c'est important de mentionner que la gestion des sols lors de la construction va respecter la réglementation en vigueur, donc une réutilisation sur site, et s'il faut disposer des sols hors site, ils vont être gérés selon leur niveau de contamination dans des sites autorisés.

**LE PRÉSIDENT :**

30            Donc, je comprends qu'autant au niveau de l'analyse historique, comme vous disiez, par rapport aux photos aériennes que vous avez faites, il n'y a pas eu d'occupation potentielle qui faisait en sorte qu'il pourrait y avoir une contamination, puis ça a été confirmé avec des analyses de sol à différents endroits.

35            Est-ce que je comprends que chaque forage géotechnique a donné lieu à un échantillonnage ou à une analyse qui a été faite en laboratoire pour valider cette contamination -- ou l'absence, plutôt, de contamination sur l'ensemble du tracé allant du site de WM, donc la partie sur la propriété de WM, la partie en territoire agricole puis la partie, là, qui est plus près de l'autoroute; dans la bretelle d'autoroute, finalement, où les infrastructures hors sol vont être installées?

40

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

5 Oui, exactement. Je n'ai pas les *fores* d'échantillonnage en tête, le nombre d'échantillons qui ont été prélevés, mais oui, il y a des échantillons qui ont été prélevés tout le long du tracé, du début à la fin, pour avoir une vision globale de la qualité des sols.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Excellent, je vous remercie beaucoup pour votre réponse.

Merci beaucoup, monsieur Richard, pour votre intervention.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

15 Il va y avoir une sous-question.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Vous vous rappelez de la consigne pour une sous-question?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

25 On est dans la contamination puis les études de caractérisation environnementales. Je vous écoute.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

30 C'est bon. Donc, si je comprends bien, là, la phase 1 que madame Lamarche parle, ça s'applique selon les normes standards, là, sur juste une partie du lot? Quand qu'on fait une phase 1, on ne prend pas le lot entier, on prend juste -- on peut juste prendre une partie du lot, on ne cherche pas des indices sur tout l'ensemble d'un lot?

**LE PRÉSIDENT :**

40 Merci pour votre sous-question. Moi, ce n'est pas du tout ça que j'ai compris, mais je vais demander à madame Lamarche qu'elle confirme.

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

5 Oui. Bien, dans le fond, ça se passe à différents niveaux. La consultation des bases de données existantes sur les sites contaminés potentiels a été faite sur l'ensemble de la zone d'étude. Effectivement, par exemple, l'échantillonnage... bien, les photos aériennes couvraient un certain secteur autour de la conduite, donc... puis on focalisait principalement où on va aller remanier des sols, où les travaux vont avoir lieu, donc c'était dans une bande de quelques dizaines de mètres de chaque côté de la conduite, là -- mais je n'ai plus le chiffre en tête, mais c'était relativement large -- puis ça couvrait tous  
10 les secteurs où des travaux potentiels pouvaient avoir lieu; puis les sondages géotechniques, c'est vraiment au niveau du tracé de la conduite.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Moi non plus, je n'ai pas les chiffres en tête, peut-être que vous allez être meilleure que moi, mais la quantité de sondages géotechniques qui ont été faits, vous avez une idée, un ordre de grandeur?

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

20 Bien, plusieurs dizaines, là, je... est-ce que ça approche du 100, je ne me rappelle plus, mais plusieurs dizaines, pour avoir vraiment une vision globale de toute la qualité du sol sur le long du tracé, là. Donc, je peux revenir avec le chiffre dans quelques instants, ça ne sera pas long.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Oui, si vous avez la précision...

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

30 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

35 ... peut-être nous arriver avec le chiffre en cours de séance, ce serait apprécié.

Je vous remercie beaucoup, monsieur Richard, pour votre intervention.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

40 Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais appeler la prochaine personne à intervenir, ce sera Sylvie Clermont.

Bonjour, madame Clermont.

---

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT**

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue.

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous pouvez prendre place, nous vous écoutons.

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Merci. Alors donc, c'est ça, Sylvie Clermont, je suis citoyenne et membre de groupes environnementaux, notamment le MARE -- le Mouvement d'action régional en environnement -- la Coalition Verte et le Fonds d'héritage pour l'environnement.

Alors, ma première question va poser sur... mais enfin, ça va toucher probablement au niveau de la CMM. La firme Habitat, donc, a recensé... À la demande de la CMM, la firme Habitat, en 2019, a fait une étude sur les possibilités, je dirais, du territoire de la CMM de conservation et pour atteindre les cibles de la COP15, donc de conservation et de restauration, et le résultat de la firme Habitat démontre qu'à l'heure où on se parlait, en 2019 -- et qui est probablement moindre aujourd'hui, en 2023 -- on a moins de 25 % de couvert naturel sur le territoire de la CMM, puis on se rappelle que les cibles de la COP15 sont de 30 % de conservation et 30 % de restauration des milieux abîmés. Donc, un, la firme

Habitat.

5 Deux, suite à ça, la CMM a déposé son règlement de contrôle intérimaire l'année dernière et on se rend compte que sur environ 50 % du tracé du gazoduc, 50 % environ -- quarante-huit point quelque chose -- se retrouve dans les milieux naturels d'intérêt métropolitain définis par la CMM. Donc... et dans le règlement de contrôle intérimaire, on stipule : « *Ainsi, toute construction, ouvrage, travaux ou activité dans ces lieux désignés, sauf exceptions prévues, est interdit.* » Je me demande juste... ma question est juste, j'aimerais approfondir la position de la CMM par rapport à la perte d'habitats naturels de milieux humides importants pour l'atteinte des cibles de la COP15 et qui vont être détruits par la construction du gazoduc de 10 kilomètres.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Merci infiniment pour votre question. Je vais me permettre une petite intervention simplement pour vous mentionner que la CMM fait partie des personnes-ressources qui ont été invitées par la commission à répondre à des futures questions par écrit, donc on n'a pas personne ici avec nous de la CMM, mais soyez assurée qu'on prend bonne note de votre question puis on fera confirmer, en fait, là, votre question auprès de la CMM à la suite des séances publiques parce que là, évidemment, on n'est pas en mesure de les interpeller directement.

20 Ceci dit, je vais quand même prendre votre question puis aller côté de l'initiateur pour valider les discussions et leur interprétation au niveau du règlement de contrôle intérimaire et potentiellement des exceptions que vous mentionnez, là, dans votre question.

25 Donc, monsieur Haddad, par rapport au règlement de contrôle intérimaire de la CMM et de la destruction des milieux naturels d'intérêt qui sont identifiés dans ce règlement-là comme milieux naturels -- oui, et humides, effectivement?

**M. RONALD HADDAD :**

30 Ronald Haddad, je vais commencer avec une partie de la réponse puis je passerai la parole à madame Lamarche pour compléter.

35 On l'a présenté un peu hier dans notre présentation, le tracé privilégié qu'on a analysé puis ayant le moins d'impact, il est... On dit, un des points, le point 6 de la présentation, on disait : « *Il est le moins présent dans les milieux terrestres d'intérêt métropolitain* », dont il avait 5.14 kilomètres, contrairement aux autres variantes, bon, il y avait à peu près 6 kilomètres puis 5.63. Ça fait que ça, c'est un des critères qu'on avait évalués lors du choix de ce tracé-là.

40 Puis au niveau des milieux humides aussi, c'était parmi... celui qui avait le moins de milieux

humides, là, il traverse trois fois moins de milieux boisés et humides que les autres variantes qui ont été analysées aussi. Ça fait que ça faisait partie des analyses, au niveau des tracés, avec le moins d'impact.

5 Je ne sais pas si madame Lamarche voulait rajouter de quoi, ou?

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

10 Bien, oui, en complément, je dirais, bien, les milieux humides, les pertes de milieux humides, ce n'est pas des milieux humides qui sont identifiés d'intérêt, là; la partie, ce n'est pas dans les milieux d'intérêt. Par contre, vous avez raison, il y a une portion de boisés qui sont identifiés des boisés d'intérêt métropolitain. Notre compréhension, c'est que c'est la Ville de Mirabel qui applique la réglementation via son RCI, donc on est en discussion avec eux pour voir l'applicabilité.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Donc effectivement, pour ce qui est du règlement de contrôle intérimaire de la CMM, ça passe via la Ville de Mirabel, c'est avec eux que vous avez des discussions à l'égard du respect des règles et des objectifs de ces règlements-là?

20

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

Oui, c'est notre compréhension.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

30 Si vous me permettez, madame Clermont, j'aimerais aller un petit peu plus loin par rapport au plan de restauration des milieux humides et hydriques -- plans régionaux, excusez, affectueusement appelés les PRMHH.

35 On sait que, bon, la MRC de La Rivière-du-Nord a adopté un plan régional des milieux humides, c'est pour la période 2022, 2023. Ça n'a pas été encore approuvé, là, du côté du gouvernement, Mirabel est en processus d'élaboration de ce plan-là. Est-ce que, du côté du Ministère, vous pourriez nous présenter brièvement c'est quoi les exigences des plans régionaux de milieux humides et hydriques pour aller dans la même direction un peu, là, que madame Clermont s'interrogeait par rapport au règlement de contrôle intérimaire de la CMM? Si on regarde à l'échelle du gouvernement puis du ministère de... du responsable de l'environnement, comment ça fonctionne au niveau des milieux humides et hydriques dans ce cas-ci?

40

**M. BRUNO DUPRÉ :**

5           Merci, monsieur le président, Bruno Dupré, ministère de l'Environnement. Il y a un premier niveau, d'abord, qui est demandé au niveau de la directive et des informations qui sont transmises à l'initiateur d'intégrer les plans régionaux de milieux humides dans l'élaboration de leur projet au niveau de l'étude d'impact.

10           Bien sûr, le fait que les plans régionaux de milieux humides n'aient pas tous été encore complétés au moment où l'étude d'impact avait été déposée, dont celui de la ville... de la région concernée, fait qu'il n'était pas disponible au moment où ça a été fait. Maintenant, les plans régionaux sont, pour la majorité, présentement en train d'être revus et en cours d'approbation à l'interne au Ministère, il y en a quelques-uns qui ont été approuvés, mais pas celui... pas ceux concernés présentement.

15           **LE PRÉSIDENT :**

            Est-ce que vous pourriez nous informer des exigences et du délai pour ces approbations-là au niveau des plans des PRMHH?

20           **M. BRUNO DUPRÉ :**

            Je n'ai pas cette information-là en main, mais je pourrais la chercher puis essayer de vous la transmettre dès que possible. Je peux, par contre, vous informer que le dépôt du PRMHH pour La Rivière-du-Nord a été fait le 15 juin dernier. Donc, on est dans un délai, présentement, de six mois puis on n'est pas rendu encore à une approbation pour celui-là, mais c'est la seule information que j'ai en ce moment. Mais je vais fouiller pour vous transmettre des nouvelles informations.

**LE PRÉSIDENT :**

30           Et une fois que ces plans régionaux là vont être approuvés, ils vont être intégrés ou ils vont être, en fait, utilisés par l'initiateur pour compléter, finalement, l'analyse du tracé -- ou, en fait, la mise en oeuvre du tracé, je devrais dire?

35           **M. BRUNO DUPRÉ :**

            Dépendamment du délai dans lequel ils seraient approuvés, effectivement, ça pourrait être intégré dans l'analyse. Il ne faut pas oublier qu'au-delà du décret, il y a d'autres autorisations qui vont survenir après, dont notamment les demandes d'autorisation ministérielles pour le projet, puis s'il est disponible à ce moment-là, il sera certainement pris en compte dans cette analyse-là. Mais pour 40 l'instant, on n'a pas de plan régional qui a été déposé, donc on débute l'analyse sans plan régional qui...

approuvé, pardon, pour ce projet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

5 Parfait, merci.

10 Juste peut-être une dernière vérification si vous me permettez. Votre compréhension, de votre côté, monsieur Haddad, par rapport au règlement de contrôle intérimaire, est-ce qu'il y a certaines exceptions qui s'appliquent à votre projet, spécifiquement, quand on lit le règlement de contrôle intérimaire? Est-ce que vous voyez que vous avez une façon peut-être d'utiliser ce règlement-là de façon différente que sur l'ensemble des boisés ou des milieux naturels ou des milieux humides d'intérêt?

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

15 Oui. Je ne suis pas juriste, là, mais selon notre compréhension, il y aurait possiblement des exceptions pour des services d'utilité publique, mais il faut en discuter avec la Ville de Mirabel.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Parfait. Je voulais juste vérifier, là, de votre côté, quelle était votre compréhension puis je comprends que ce n'est pas un avis juridique, là. C'était simplement de vérifier votre compréhension.

Écoutez, madame Clermont, mon collègue, monsieur Zayed, voudrait peut-être...

25 **M. JOSEPH ZAYED :**

Oui, vous avez mis l'accent un peu sur les milieux humides, donc dans ce sens-là, j'aimerais poser une question à Énergir.

30 Monsieur Haddad, vous avez, dans votre étude d'impact, précisé qu'Énergir a acquis une grande expérience pour le maintien de l'équilibre écologique des milieux humides, pourriez-vous nous dire... puis vous avez dit que vous avez acquis l'expérience également. Pourriez-vous nous donner quelques exemples, qu'est-ce qui a été fait et qu'est-ce qui a été récupéré?

35 **M. RONALD HADDAD :**

Oui. Ronald Haddad, Énergir. En réalité...

40 Aussi, je vais commencer puis n'hésite pas à compléter.

5 En réalité, avec les différents projets qu'on réalise, avec le temps, on a développé des méthodes de travail pour limiter les impacts lors des traverses de cours d'eau et de milieux humides. Je donne un exemple : lorsque c'est possible, on peut les traverser en méthode de forage, c'est-à-dire que la conduite, on installe une foreuse avant le cours d'eau qui va faire un chemin en dessous du cours d'eau puis sortir après le cours d'eau; après ça, on prend la conduite puis on la tire en dessous du cours d'eau. Ça fait que ça permet d'installer la conduite, dans certains cas, sans affecter le cours d'eau; sans le toucher, le milieu humide, ou autre.

10 Aussi, dans le cas où ce n'est pas possible, il y a moyen aussi de mettre des mesures en place qui sont documentées par des méthodes bien précises, que c'est envoyé à l'entrepreneur puis surveillé pendant les travaux pour mettre les mesures en place pour limiter l'impact lors des traverses en coupe ouverte des cours d'eau.

15 Il faut aussi rappeler qu'au-dessus de la conduite, lorsque la conduite sera installée, l'impact est temporaire, c'est pendant la période des travaux. Après ça, lorsque la conduite est installée, l'impact sur le milieu humide, il est capable de se régénérer normalement puis il n'y aura plus d'impact par la suite. C'est pour ça que pour cette partie-là, ce n'est pas un impact permanent sur le milieu humide, c'est un impact temporaire pendant les travaux lorsqu'on est en méthode de travail en coupe ouverte, puis pour ces méthodes de travail en coupe ouverte, comme je disais, on a une procédure qui est détaillée puis qu'on met en place pour limiter l'impact.

**M. JOSEPH ZAYED :**

25 Et si le suivi ne révèle pas les attentes -- que les attentes sont au rendez-vous, qu'est-ce que vous faites?

**M. RONALD HADDAD :**

30 Bien, en réalité, on met... lorsqu'on est en chantier, on met beaucoup de procédures en place, de formations, en début de chantier. On a du monde qui se mobilisent avant le début des travaux pour former les contremaîtres, les surintendants, pour s'assurer que les méthodes utilisées sont conformes à nos méthodes ou aux façons aussi qui sont présentées dans notre CA, dans notre certificat d'autorisation, qui en font partie. Ça fait qu'en réalité, on met toutes les mesures pour s'assurer que c'est conforme.

35 **M. JOSEPH ZAYED :**

D'accord.

40 Monsieur Dupré, qu'est-ce qui arrive dans certaines situations où le suivi démontre que les effets

escomptés n'ont pas été atteints, qu'est-ce que le Ministère... comment le Ministère procède? Est-ce qu'il exige des corrections majeures, est-ce qu'il demande une compensation autre, est-ce qu'il exige... est-ce qu'il donne une pénalité, qu'est-ce qui arrive?

5 **M. BRUNO DUPRÉ :**

Je vais peut-être me référer à monsieur Marc Guénette de la Direction régionale pour donner des précisions sur ce point-là.

10 **M. MARC GUÉNETTE :**

Oui, bonjour, Marc Guénette de la direction des Laurentides. En fait, comme monsieur Haddad mentionnait, il va y avoir... une fois que le décret serait approuvé, les travaux vont devoir être préalablement autorisés en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, ça fait que dans le fond, ils vont devoir décrire les interventions puis comment qu'ils vont procéder, puis les biologistes chez nous vont vérifier si les méthodes de travail correspondent à ce qui est fait, là, dans les règles de l'art, puis une fois que l'autorisation est délivrée puis que les travaux sont faits, il va y avoir... Dans le fond, les inspecteurs, là, à la Direction régionale vont pouvoir aller vérifier sur le terrain, puis si on constate que les travaux... en fait, si la restauration n'est pas conforme à l'autorisation qu'on aura délivrée, bien là, la première étape, ça va être... il va y avoir un avis de non-conformité, qu'on appelle, qui va être envoyé, puis ils vont demander des mesures correctives, dans le fond. Ça fait que ça va être en fonction... je dirais, en fonction des travaux qui vont avoir été faits puis en fonction du développement ou de la restauration du milieu, là, ça fait que...

25 **M. JOSEPH ZAYED :**

Est-ce que vous pouvez aller jusqu'à demander l'aménagement d'un milieu humide nouveau ailleurs, est-ce que vous pouvez donner des pénalités?

30 **M. MARC GUÉNETTE :**

Bien, il peut y avoir ce qu'on appelle des sanctions administratives pécuniaires -- c'est comme un peu une contravention, si on veut -- mais ça, c'est les inspecteurs qui vont décider en fonction de l'impact sur le milieu puis de la gravité, si on veut, de la non-conformité. C'est sûr qu'ils vont commencer, t'sais, à demander une restauration sur place -- dans le fond, de reprendre des mesures pour restaurer le milieu qui était en place -- puis éventuellement, ils vont juger s'il y a lieu de demander d'autres mesures.

40

**M. JOSEPH ZAYED :**

D'accord. Est-ce que vous considérez que le suivi proposé par Énergir dans son étude d'impact sur deux ans, c'est suffisant?

5

**M. MARC GUÉNETTE :**

Bien, c'est une bonne question. C'est sûr que nous, ça va être... on va le juger au niveau de la demande d'autorisation ministérielle qui va être déposée, ça va être en fonction du type de milieu, mais pour l'instant...

10

**M. JOSEPH ZAYED :**

[Inaudible]...

15

**M. MARC GUÉNETTE :**

Oui, bien, c'est ça, mais pour l'instant, je ne peux pas me prononcer étant donné que ce n'est pas... je vais vous avouer, ce n'est pas mon expertise au niveau des milieux humides, c'est vraiment les biologistes chez nous.

20

**M. JOSEPH ZAYED :**

Monsieur Dupré, vous...

25

**M. BRUNO DUPRÉ :**

Oui, je peux peut-être ajouter un petit élément là-dessus...

30

**M. JOSEPH ZAYED :**

Oui.

**M. BRUNO DUPRÉ :**

35

... monsieur le président. Évidemment, on est encore dans la phase... on débute la phase d'acceptabilité puis on va se prononcer sur l'entièreté des mesures qui sont proposées par rapport à toutes les composantes environnementales, dont les milieux humides, dont les suivis qui sont proposés au niveau de l'étude d'impact par l'initiateur. Si on juge que ces suivis-là ne sont pas suffisants, bien, on peut demander, au niveau des conditions de décret et au niveau des conditions d'autorisation

40

subséquentes, d'avoir des suivis qui vont aller au-delà de ce qui est exigé. Donc, à ce moment-ci, on ne peut pas décider si c'est suffisant par rapport à ce qui est proposé, mais on va le faire en cours de phase d'analyse.

5            Puis j'ajouterais peut-être un petit point qu'il va y avoir une certaine cohérence aussi à avoir avec les suivis au niveau agricole qui vont être exigés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation aussi, qu'il va certainement y avoir une cohésion par rapport à ces enjeux-là étant donné qu'on est en terre agricole pour beaucoup.

10        **LE PRÉSIDENT :**

Madame Clermont, si vous me permettez de prendre encore un peu votre temps, vous avez parlé des milieux humides puis il y a les milieux boisés aussi qui me... qui suscitaient chez moi des questions de précision, là.

15        **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Allez-y, ça me fait plaisir, je ne suis pas pressée du tout, mais tantôt je vais reposer une autre question puis aussi, je vais ramener, là...

20        **LE PRÉSIDENT :**

Bien, parfait.

25        **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Mais allez-y, oui.

30        **LE PRÉSIDENT :**

Je voulais juste aller compléter sur les milieux boisés du côté d'Énergir.

35            En fait, ce qu'on apprend dans l'étude d'impact, c'est qu'il y a un total de 2.35 hectares qui va être... qui va être compensé, pardon, là; en fait, c'est le déboisement de l'emprise de la servitude, finalement, pour la conduite qui va être déboisée puis qui sera compensé par un projet de reboisement. Est-ce que vous pouvez nous faire une mise à jour? On a vu dans les documents puis les réponses aux questions aussi que vous avez faites au ministère de l'Environnement que ce projet-là est à définir, est-ce que vous pouvez nous informer de l'état d'avancement du projet de reboisement que vous comptez faire? Est-ce que ça va avoir lieu localement puis est-ce que vous voulez le faire aussi en  
40            collaboration avec d'autres intervenants locaux.

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

5 Oui. Dans le fond, on est en discussion avec des organismes locaux qui font ça, donc les discussions sont en cours. Il n'y a aucune entente contractuelle de conclue, mais les discussions avancent bien puis on s'assure que les projets, oui, seraient dans le secteur de Mirabel et Sainte-Sophie. Donc, si tout va bien, ce serait des projets dans le même secteur avec les superficies requises, ce qui répondrait aux objectifs de reboisement.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci pour la réponse. — Je reviens vers vous, madame Clermont.

15 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

OK. Bien...

**LE PRÉSIDENT :**

20 Pour une sous-question.

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

25 Une sous-question.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

30 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

35 Bien, je parlerais tout de suite, par exemple, des peuplements... je vais aborder la question tantôt, mais les peuplements qui ont peut-être 80 ans -- au moins 80 ans, là, qui vont être coupés. Il y en a quatre qui peuvent être constitués comme des érablières, mais je vais revenir tantôt. Mais comment est-ce qu'on peut penser qu'on va détruire des arbres de 80 ans et plus, ou environ, par des petits arbres qu'on va planter aujourd'hui? Avec les cibles qu'on sait qu'il faut atteindre d'ici 2030 de conservation puis de restauration des milieux abîmés, comment est-ce qu'on peut continuer à planifier la destruction comme ça de l'environnement? Alors, c'est... mais je vais y revenir plus précisément dans ma deuxième question tantôt.

40

**LE PRÉSIDENT :**

5 Parfait. Écoutez, je vais essayer d'aller vers une question... Corrigez-moi si je me trompe, là, vous voulez avoir une idée, là, des objectifs de conservation des milieux naturels? Comment ça s'insère, en fait, dans la perspective de l'initiateur par rapport...

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

10 Ma question était aussi, initiale, c'est comment... Parce que je sais qu'il y a un BAPE sur Stablex où la... puis il y avait une destruction de milieux humides et d'environnement -- de milieux naturels, la CMM s'est fermement positionnée par rapport à ses objectifs de conservation, tout ça. Comment, dans ce cas-ci, ici, où on n'est pas très loin non plus de Blainville, on est à peu près dans un écosystème dans les basses terres du Saint-Laurent, comment est-ce qu'on peut continuer de planifier, dans un autre projet semblable, la destruction des milieux naturels, comment est-ce qu'on peut justifier, en 15 2023?

**LE PRÉSIDENT :**

20 Parfait, je vais aller vers Énergir dans un premier temps.

J'aimerais vous entendre sur les objectifs de conservation des milieux naturels. On fait référence à l'échelle... à l'échelle locale, évidemment, mais c'est des objectifs, là, nationaux ou provinciaux, comment c'est intégré dans votre réflexion par rapport à la planification du tracé.

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

25 Oui. Bien, la conservation des milieux boisés et milieux humides, c'était un enjeu qui avait été identifié dès les débuts du projet, donc c'est un élément, un critère de sélection du tracé qui a été hautement analysé.

30 Donc effectivement, on a essayé, autant que possible, d'éviter les secteurs boisés et les milieux humides. Par contre, avec la localisation du point de départ sur le site de WM et le point d'arrivée sur le réseau de TQM, les différentes variantes de tracé qu'on a analysées ne nous permettaient pas d'éviter toute perte de couvert boisé, donc on a essayé vraiment de limiter au maximum ces pertes-là.

35 Conscients de ça, c'est sûr que, bon, toutes les aires de travail temporaires vont être reboisées sur place. Énergir s'engage aussi à faire des activités d'entretien de l'emprise sur 18 mètres au lieu de 23 mètres, comme on le mentionnait, donc essayer que la forêt sur place repousse. Mais pour des raisons d'intégrité d'opération du réseau, on ne peut pas conserver d'arbres au-dessus de la conduite, donc d'où le projet de compensation qu'on veut faire dans le même secteur, dans la même région.

40

Donc oui, on était très sensible à ce critère-là, à cet état de fait, puis on l'a considéré dans notre analyse de tracé.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Justement, ça m'amène peut-être deux précisions sur votre réponse, madame Lamarche. Premièrement, dans l'objectif de pourcentage de 30 % de conservation des milieux naturels, est-ce que je comprends que vous faites une évaluation des superficies puis vous compensez pour des superficies équivalentes puis on arrive à un pourcentage égal, est-ce que c'est comme ça que vous l'avez calculé?

10

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

Oui, exactement, superficie perdue pour... va être compensée.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Va être compensée, parfait.

20

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

Exact.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Une petite question, peut-être, qui va demander une plus longue réponse, mais justement, vous avez parlé des critères pour éviter certains milieux humides, certains milieux boisés. On l'a vu hier dans votre présentation, vous avez un descriptif, en fait, de chacun des critères qui a été utilisé pour définir le tracé qui a été choisi, là, qui... si ma mémoire est bonne, c'est la variante sud qui avait été retenue, là, parce que c'était la variante qui avait le moins d'impact.

30

Comment vous avez fait l'arbitrage dans les critères? Parce qu'on voit en premier, là... et c'est simplement pour une question de priorisation parce qu'il y a un numéro 1. Est-ce que la distance, par exemple, sur les territoires de WM, comment ça a été présenté ou comment ça a été utilisé en termes de priorisation de critères? Est-ce que, finalement, votre présentation que vous avez faite avec des chiffres de 1 à 10 ou 12, si ma mémoire est bonne, est-ce que ça correspond aux priorités que vous avez données à chacun des critères? Si ce n'est pas le cas, comment vous avez priorisé les critères ou comment vous avez fait l'arbitrage entre les différents critères par rapport aux milieux naturels, entre autres?

35  
40

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

5 Oui, effectivement, bien, l'analyse comparative de tracé n'était pas une analyse pondérée, si je  
peux dire, avec une pondération de critères. Donc c'était une analyse plus globale, il n'y a pas un ordre  
de critères, on regardait tous les critères. On ne voulait pas pondérer « le couvert boisé, c'est plus  
important que l'agricole », donc on essayait de voir une vision globale de l'impact de chacun des tracés  
sous analyse.

10 Ce qui est important de mentionner, c'est ça, lors de l'analyse du tracé, on l'a évoqué un peu hier,  
bon, c'est une conduite de transmission, donc... dans une servitude dédiée, donc c'est sûr qu'on ne peut  
pas aller dans les emprises de route. On a un point de départ au site de WM et un point d'arrivée sur la  
conduite de TQM, donc il n'y a pas beaucoup de latitude pour évaluer plusieurs tracés.

15 Donc, on a sélectionné trois tracés, dont un qui avait été proposé par l'UPA, puis c'est ça, on a  
évalué différents critères, comme vous l'avez mentionné : le couvert boisé, les longueurs en milieu  
humide, les longueurs... Dans le fond, on essaie d'éviter, c'est ça, des milieux humides, les boisés, les  
secteurs sensibles, les écosystèmes d'intérêt. Au contraire, on essaie de favoriser d'être adjacent à des  
infrastructures existantes, si possible, adjacents à des routes, mais il ne faut pas qu'il y ait d'habitations  
à proximité de la route parce qu'il faut garder une certaine distance avec l'emprise de 23 mètres, puis  
20 dans le cadre du projet précis, bien, essayer de maximiser les longueurs sur la propriété de WM  
puisque c'était à leur demande que le projet a été conçu.

25 Donc, c'est vraiment une analyse très qualitative et non pondérée, mais en regardant les  
différents critères, notamment les longueurs en couvert boisé puis en milieu humide, le tracé de moindre  
impact, celui qu'on présente dans l'étude d'impact, c'était celui qu'on jugeait le plus adapté.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Juste pour savoir comment ça fonctionne parce que je ne suis pas nécessairement... je n'étais  
pas là quand c'est arrivé puis j'aimerais ça comprendre, comment ça fonctionne une analyse globale,  
c'est comme une plénière, les gens s'assoient autour d'une table puis on discute des critères, ou? Parce  
que là, si ce n'est pas pondéré, comment on fait, si c'est qualitatif, ça veut dire qu'on y va un peu au  
*feeling*, ou? Juste pour bien comprendre, là, expliquez-moi la procédure, s'il vous plaît.

35 **M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

40 Dans le fond, on essaie de trouver des critères, bon, qui sont [coupure sonore] boisé était un  
enjeu, le maintien des milieux humides était un autre enjeu, la cohabitation avec le milieu agricole était  
un autre enjeu. Donc, les critères qu'on a sélectionnés étaient en lien avec les sept enjeux qu'on avait  
identifiés puis après ça, bien, c'est vraiment des analyses numériques : des longueurs en milieux

boisés, des longueurs en milieux humides, le nombre de franchissements de cours d'eau, les longueurs où on est adjacent à une limite cadastrale.

Donc, c'est des chiffres, mais ce n'est pas... on ne pondère pas un critère par rapport à un autre, on n'accorde pas plus d'importance à un critère par rapport à un autre.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, c'est très clair, merci beaucoup, madame Lamarche.

Merci beaucoup, madame Clermont, pour votre intervention.

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais aller vers un autre intervenant qui est ici, en salle; puis ensuite, on passera sur une intervention qui va se faire à distance. Donc, le prochain intervenant que j'appelle, c'est André Lapointe.

Bonjour, monsieur Lapointe, prenez place.

---

**M. ANDRÉ LAPOINTE**

**M. ANDRÉ LAPOINTE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

On vous écoute.

**M. ANDRÉ LAPOINTE :**

André Lapointe, agriculteur. Considérant que le projet se situe en totalité en zone dynamique agricole, dans la zone dynamique agricole décrétée, qu'il s'insère dans un milieu dynamique dont la vocation principale est l'agriculture, est-ce qu'on arrime en fonction de la particularité a été porté à

l'identification du tracé de moindre impact sur l'agriculture? Exemple, quand tu veux améliorer tes terres, quand tu as une infrastructure, tu es pogné avec ça, il y a peut-être des endroits qui est moins problématiques pour l'agriculture dynamique.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour maximiser les rendements?

10 **M. ANDRÉ LAPOINTE :**

Bien, c'est ça, puis les améliorations comme le drainage souterrain, creusage de fossé, puis tout ça; tout le maintien, c'est ça.

15 **LE PRÉSIDENT :**

OK, parfait. Écoutez, je vais commencer par aller du côté de monsieur Gendron de l'UPA parce qu'on a évoqué un peu les ententes, hier, qui étaient en cours de négociation.

20 Je ne veux pas rentrer nécessairement dans les négociations comme telles, mais j'aimerais savoir, par rapport à ce que monsieur Lapointe évoque ici, donc comment la maximisation du potentiel ou du rendement agricole des terres puis aussi de toutes les infrastructures -- drainage ou autres -- ont été intégrés dans les critères de choix du tracé lorsque vous avez discuté avec l'initiateur?

25 **M. JEAN-FRANÇOIS GENDRON :**

30 Donc premièrement, peut-être, pour faire une précision, on parle de l'entente; l'entente qui est intervenue avec Énergir ne concerne pas du tout la question du tracé du gazoduc. Donc, c'est important d'avoir une entente dans la perspective qu'il y aurait un projet de gazoduc dans le secteur. Par contre, jusqu'à présent, au niveau de la fédération de l'UPA, du syndicat local de Sainte-Scholastique–Mirabel, nous restons à convaincre, là, quant au fait qu'on est en présence du tracé de moindre impact sur l'agriculture.

35 Je suis conscient que l'étude d'impact est réalisée, là, dans une perspective d'un impact plus large environnemental. Par contre, je pense qu'il faut considérer que, justement, comme monsieur Lapointe le mentionne, qu'on est dans un secteur qui... dont la vocation première, c'est l'agriculture, donc c'est certain que... On parlait de la méthode utilisée, c'est une méthode qui nous... en fait, qui nous a paru assez simple, donc c'est des critères non pondérés des distances. On a l'impression qu'il n'y a pas une analyse approfondie, là, davantage sur le plan agronomique, qui aurait pu être réalisée. C'est sûr, il y a beaucoup d'importance qui est accordée aux critères qui sont considérés par le ministère responsable de l'environnement : les boisés, les milieux humides. C'est sûr que ça fait en sorte que

40

souvent, le tracé va se retrouver, à ce moment-là, sur des terres cultivées.

5 On a l'impression qu'il y aurait également, là, il faut le mentionner, je ne sais pas si la commission est au courant, mais je pense que c'est à prendre en compte dans le cadre du projet, il y a un projet de lien routier qui est projeté par la Ville de Mirabel qui longe exactement le tracé, là, qui épouse parfaitement le tracé du gazoduc projeté, la demande est en cours d'autorisation. En fait, c'est une voie de contournement pour du camionnage issu de trois ou quatre sites d'extraction de substances minérales dans le secteur. On a des inquiétudes au niveau de l'UPA, des producteurs agricoles, à l'effet que le tracé du gazoduc aurait pu être influencé par le projet de lien routier ou vice versa.

10 On en parlait hier, en fait, là, c'est sûr qu'on privilégie que les infrastructures d'énergie soient en dehors de la zone agricole. Une des raisons, c'est parce que ça peut avoir un effet d'entraînement sur d'autres usages autres que l'agriculture qui vont s'implanter dans le même corridor puis c'est exactement ça qu'on voit présentement avec la Ville de Mirabel qui prévoit un lien routier. On peut se poser des questions à savoir si le lien routier, par exemple, n'est pas autorisé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, est-ce que le tracé du gazoduc resterait exactement le même? Donc, c'est sûr qu'il y a des inquiétudes qui persistent à ce niveau-là.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Gendron. Je vais revenir sur la maximisation du rendement des terres agricoles comme monsieur Lapointe nous le mentionnait. On a commencé à discuter des critères, là. Ce critère-là, spécifiquement, comment il a été considéré; puis aussi, tous les travaux agricoles; pas seulement le rendement des terres, mais tous les travaux agricoles qui entourent le travail au champ, si je peux dire ainsi?

**M. RONALD HADDAD :**

30 Ronald Haddad, Énergir. Je vais aussi prendre en partie puis madame Lamarche complétera au besoin. Au niveau des travaux dans les terres agricoles, on a un cahier de mesures d'atténuation pour les travaux en terres agricoles au même titre qu'on a des méthodes spécifiques pour les traverses de cours d'eau et milieux humides. On a aussi un cahier de charges qui, aussi, fait partie de nos procédures lorsqu'on travaille sur des terres agricoles puis ça, ça date depuis nos expériences dans les différents projets puis ça fait partie des documents sur lesquels qu'on a discuté avec l'UPA pour assurer une entente de principe à cet effet-là.

40 Aussi, comme monsieur Gendron disait, le projet fait partie d'une demande d'autorisation à la Commission de protection des terres agricoles où, là-dedans, on dépose les mesures d'atténuation qui font partie de la demande, puis il y a aussi un suivi post-travaux pendant quatre ou cinq ans après les travaux pour assurer que le rendement reprend au même titre qu'avant les travaux, puis lorsqu'il y a des

travaux à faire pour améliorer ce rendement-là, bien, Énergir va s'assurer de les faire jusqu'à tant que les travaux agricoles reprennent sans avoir un impact suite aux travaux.

5 Il ne faut pas oublier aussi que lorsque la conduite... on l'a dit tout à l'heure, là, mais une fois que la conduite est installée, c'est juste pendant la période de construction qu'on ne peut pas utiliser le terrain, mais suite à ça, les activités reprennent puis les impacts au niveau des travaux agricoles, il n'y a pas d'impact, mettons, au niveau de l'agriculture; à part ce qu'on disait, que s'il y a des travaux à faire au-dessus de la conduite, il y a certaines restrictions qu'il faut s'assurer de respecter.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Est-ce que vous pourriez aller plus en détail au bénéfice de monsieur ici? Vous parlez de mesures d'atténuation, ça me semble assez large, est-ce que vous pouvez donner quelques exemples pour avoir peut-être un élément plus concret, là? Quand on parle de mesures d'atténuation, on parle de quoi, exactement?

**M. RONALD HADDAD :**

20 En fait, c'est des étapes de construction. En premier lieu, bien, c'est le tassement de la terre arable qui est la terre qui génère au niveau de l'agriculture; l'installation de notre conduite; après ça, il y a certains critères au niveau de la compaction, les couches de compaction aussi qui sont surveillées par un spécialiste, par un agronome, pendant les travaux; puis la remise en état de la terre arable aussi qui est tassée et remise par la suite, là, avec un genre d'installation de bombement à la fin, pour s'assurer que lorsque le sol reprend sa compaction normale, bien, qu'il redevient au même niveau que le reste du terrain.

Ça fait que c'est des éléments qui contrôlent, étape par étape, la construction par rapport... dans les zones agricoles, en réalité.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Puis là, vous dites que vous faites un suivi pour valider qu'après un certain nombre d'années, le rendement redevienne ce qu'il était avant, puis ce qu'il était avant -- donc, l'état de référence -- comment il est établi, est-ce que vous avez des mesures, est-ce que vous faites affaire avec les agriculteurs, avec l'UPA? Comment vous fonctionnez pour établir l'état de référence sur lequel vous allez vous appuyer pour établir que le rendement est redevenu ce qu'il était?

**M. RONALD HADDAD :**

40 Habituellement, dans un champ de maïs, on voit la différence. Au niveau des premières années,

on voit, au niveau de... mais ça, c'est plus... je vais laisser madame Lamarche documenter.

5 Puis je veux juste préciser peut-être que c'est aussi une exigence dans notre... le CPTAQ, dans la décision, de refaire un rapport annuel puis s'assurer d'avoir ce suivi-là jusqu'à tant que l'agronome considère que ça a repris les mêmes performances que les années précédentes.

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

10 Oui, je voulais juste souligner, bon, la sélection d'un tracé, dans un premier temps, on voit très bien que c'est un exercice relativement difficile parce qu'il y a différentes préoccupations qui sont soulevées; donc, les boisés, l'agriculture.

15 Donc, au niveau de l'agriculture, ce qui a été considéré, c'est vraiment se localiser en fond de l'eau, donc pour ne pas être en plein milieu d'un champ. Notamment, si l'agriculteur a possiblement un système de drainage souterrain, donc pouvoir faire des mesures de réparation ou de modification du système de drainage, en discuter avec le propriétaire.

20 Donc, l'agriculture, comme on l'a mentionné, on pense que les impacts sont principalement temporaires, lors de la construction, puis avec les méthodes de construction, les rendements reviennent. Donc oui, il y a un désagrément par rapport à la présence de la servitude, mais ultimement, bon, le propriétaire peut jouir de son terrain.

25 Au niveau des suivis de rendement, ce n'est pas fait avec un état de référence an zéro parce que les rendements de culture varient d'une année à l'autre. Donc, la comparaison est faite : les aires de travail qui ont été perturbées durant les travaux versus une aire adjacente non perturbée durant les travaux, puis on regarde si les rendements sont équivalents. Donc, c'est fait annuellement, plusieurs... on peut faire plusieurs visites dans une année, puis on s'assure que les rendements sont similaires puis on poursuit le suivi jusqu'à tant que les rendements soient similaires puis qu'on dise qu'il n'y a plus d'impact relativement aux activités de construction qui ont eu lieu.

30 **LE PRÉSIDENT :**

35 Donc, c'est vraiment un suivi qui se fait à l'échelle du champ, là, on a donc la parcelle qui a été impactée puis on regarde des parcelles non impactées, parfait.

40 Dernière petite question -- monsieur Lapointe, je vais aller vers vous -- la CPTAQ, vous avez mentionné qu'il y avait des demandes puis une autorisation aussi qui devait être délivrée par la CPTAQ. Est-ce que vous avez cheminé, depuis le dépôt de l'étude d'impact, par rapport à la CPTAQ puis aux autorisations nécessaires?

**M. RONALD HADDAD :**

La demande a été déposée à la CPTAQ puis elle est en cours d'analyse. Il y a des audiences qui sont prévues au mois de janvier pour faire le suivi par rapport à la demande aussi.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, puis une autorisation prévue à quel moment, est-ce que...

10

**M. RONALD HADDAD :**

Prévue, mettons, au mois de mars, avril, si je ne me trompe pas.

**LE PRÉSIDENT :**

15

Parfait.

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

20

Je noterais que l'orientation préliminaire émise par la CPTAQ était favorable au projet, là, donc il y a eu un document émis comme de quoi ils étaient favorables, mais en raison des audiences, on va attendre le processus.

**LE PRÉSIDENT :**

25

Parfait. — Monsieur Lapointe, vous vouliez demander une précision. Oui, je vous écoute.

**M. ANDRÉ LAPOINTE :**

30

Oui. Bien, c'est surtout à long terme; eux autres parlent tout le temps à court terme. Mais qu'ils implantent la ligne, dans 10 ans, si un producteur, il achète une nouvelle terre, il peut faire du nivellement parce que... mais ils ne prendront pas en considération que cette terre-là peut abaisser de deux pieds pour avoir des meilleurs rendements puis des meilleurs égouttements, ça fait que l'agriculteur, il va être pogné toute sa vie avec ça, de ne pas être obligé -- être capable d'améliorer ce coin-là à cause du gazoduc.

35

Et si le projet est de moindre impact, pour quelles raisons qu'ils ont implanté des systèmes hors terre en plein milieu agricole tandis qu'il y en a déjà des installations du raccordement à quelques cent mètres de là?

40

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, je vais aller directement, là, deux éléments, là.

5 Le long terme, comment on intègre le long terme? Parce que là, vous dites : « Quand le rendement va être égal », mettons, là, le champ de maïs va devenir au même niveau, là. Ce n'est peut-être pas une analogie excellente, mais disons qu'on prend ça comme comparaison. Mais si, dans 10 ans, dans 15 ans, dans 20 ans, on se rend compte qu'il y a besoin d'amélioration sur un site dans l'emprise, finalement, du gazoduc, qu'est-ce qu'on fait?

10

Puis la deuxième partie de la question aussi, de monsieur, si vous pouvez y répondre du même coup?

**M. RONALD HADDAD :**

15

Oui, Ronald Haddad, Énergir. Si j'ai bien compris, s'il y a des travaux par-dessus l'emprise, bien, Énergir, comme on dit, un des éléments qui font partie de l'entente par rapport à l'emprise, c'est que l'agriculteur doit faire une demande à Énergir puis on mobilise nos techniciens sur les lieux puis on s'assure que les travaux qui sont faits par l'agriculteur sont conformes, qu'ils ne nuisent pas à la conduite -- ou à la sécurité, principalement, de la conduite; puis sinon, bien, il n'y aura pas d'enjeu, là. C'est des éléments qui pourront être analysés par notre équipe d'ingénierie interne puis il y a moyen de trouver les travaux à faire. Si ça ne nuit pas à la conduite, il n'y aura pas d'enjeu.

20

**LE PRÉSIDENT :**

25

Puis ça, est-ce qu'il y a une échéance, c'est-à-dire, à la compensation ou, du moins, au suivi qui est fait? C'est-à-dire que si c'est dans 10 ans, dans 15 ans, est-ce que, ce que vous venez de me dire là, ça s'applique aussi?

30

**M. RONALD HADDAD :**

Exact, il n'y a pas d'échéance tant... en fait, le moment qu'on a une emprise, une servitude sur le terrain, Énergir demeure disponible et demeure aux aguets. La procédure demeure la même pour toujours, en réalité, lorsqu'il y a travaux dans cette emprise-là.

35

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je pense que vous aviez une personne de votre équipe... — Oui, allez-y.

40

**M. RONALD HADDAD :**

Oui, allez-y.

5 **M<sup>me</sup> CATHERINE HOUDE :**

Peut-être, juste pour compléter, bien, c'est sûr qu'au niveau des producteurs agricoles, on est... bon, on a 10 000 kilomètres de conduite sur notre réseau, donc on est bien conscient aussi qu'il y a des impacts pour les producteurs agricoles puis c'est pour ça aussi qu'on a, bon, une ligne dédiée avec des gens dédiés qui répondent aux agriculteurs spécifiquement, bon, pour toutes ces questions-là sur les cultures, des types de travaux, des demandes de croisement spécifiques. Donc, il y a des gens dédiés à leur situation chez nous.

10

**LE PRÉSIDENT :**

15

Merci de la précision. — Autre chose, monsieur Haddad?

**M. RONALD HADDAD :**

20

Oui, encore une précision. Il y a un guide aussi au niveau de l'exploitation de la conduite puis les activités en cours de route qui est aussi analysé dans notre entente de principe avec l'UPA. Tous ces éléments-là font partie majoritairement de qu'est-ce qui est inclus là-dedans aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

25

Parfait.

**M. RONALD HADDAD :**

30

Donc, c'est documenté.

**LE PRÉSIDENT :**

35

Parfait, merci beaucoup. — Ça va, monsieur Lapointe?

**M. ANDRÉ LAPOINTE :**

40

Ça ne répond pas tout à fait à ma question parce que... Si le producteur veut abaisser son terrain puis le pipeline, il est trop... il n'y a pas assez de terre dessus, est-ce qu'il s'engage à l'abaisser pour que la terre devient plus rentable pour ne pas brimer les améliorations? Lui, il a juste parlé « ils vont checker

ça ».

**LE PRÉSIDENT :**

5 Oui.

**M. ANDRÉ LAPOINTE :**

10 Mais si tu es barré à cause qu'il n'ont pas mis la conduite assez profonde?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'était la deuxième partie que j'avais oubliée, merci de me ramener à l'ordre.

15 Effectivement, je pense que cette partie-là de la question, on l'a un peu esquivée, là. C'est-à-dire qu'effectivement, s'il y a des travaux qui impliquent... je pense que c'est 1.2 mètre, minimalement, que ça doit être enfoui en terres agricoles?

**M. RONALD HADDAD :**

20 1.6, maintenant.

**LE PRÉSIDENT :**

25 1.6, oui, merci, donc 1.6 mètre. Si, éventuellement, on a besoin de faire des travaux qui fait en sorte que la conduite se retrouve à moins de 1.6 mètre, qu'est-ce que qu'il va se passer?

**M. RONALD HADDAD :**

30 En réalité, c'est un domaine aussi qui fait partie de la demande à la CPTAQ. Abaisser, c'est-à-dire enlever la terre arable de la terre, honnêtement, il faudrait demander à un spécialiste au niveau de l'agriculture, mais si on abaisse la terre... En fait, la profondeur de la conduite à 1.6, elle fait partie de l'autorisation... de la demande d'autorisation à la CPTAQ. Dans le passé, c'était 1.2; aujourd'hui, la règle, c'est rendu 1.6 dans les terres agricoles. Ça fait que d'après moi, ça couvre cet aspect-là, ça fait que si on parle de 1.6 moins .2, ça fait qu'on arrive à une profondeur de 1.4, bien, j'imagine que même l'agriculteur doit faire une demande en conséquence. Mais c'est un cas qui est plus hypothétique, là, en réalité.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Oui oui, je suis conscient que c'est un cas très spécifique.

5 Mais juste pour aller vérifier du côté de l'UPA, le cas qu'on présente ici, c'est-à-dire de devoir abaisser le terrain pour toutes sortes de raisons -- particulièrement pour maximiser le rendement, c'est ça l'objectif -- donc est-ce qu'il y a une demande spécifique qui doit être faite ou l'agriculteur... au-delà de ce qui doit être demandé pour Énergir dans l'emprise, mais de manière générale, est-ce qu'il y a des demandes qui doivent être faites?

10

**M. JEAN-FRANÇOIS GENDRON :**

15 Jean-François Gendron, UPA Outaouais-Laurentides. C'est sûr qu'on peut... si on tombe dans un enlèvement de sol arable, ça requiert une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole. Par contre, c'est sûr que pour la profondeur d'enfouissement, on comprend que c'est une profondeur qui a été quand même négociée au fil des projets au Québec puis que c'est généralement satisfaisant, là, en milieu agricole.

20 Un enjeu au niveau de la profondeur, par contre, c'est lorsqu'on est dans une propriété qui est zonée agricole, mais qui n'est pas actuellement utilisée à des fins agricoles, mais qui pourrait l'être dans le futur. À ce moment-là, on n'appliquera pas la profondeur de 1.6 mètre, donc ça, ça peut être un problème si une propriété vient à être mise en état d'agriculture, là, à terme.

**LE PRÉSIDENT :**

25

Parfait, merci beaucoup. — Merci beaucoup, monsieur Lapointe, pour votre intervention.

**M. ANDRÉ LAPOINTE :**

30

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Bonne fin de journée.

40 Je vous avais annoncé que nous irions vers une intervention en ligne, je ne sais pas si on est prêt à brancher la personne qui est en ligne. Ce serait Lucie Massé, donc je ne sais pas si Lucie Massé est disponible. Il y aura un petit délai, là, je m'en excuse. C'est une personne au téléphone, ah, je m'en excuse.

40

Bonjour, madame Massé, vous êtes en ondes à la commission. C'est Antoine Morissette qui vous parle, donc je vous écoute, nous sommes prêts à entendre votre question.

5

---

**M<sup>me</sup> LUCIE MASSÉ**

**M<sup>me</sup> LUCIE MASSÉ :**

10

Oui. Bonjour, monsieur Morissette; bonjour aussi à monsieur Zayed. Moi, ma question... je vais vous donner ma question, là. D'abord, je suis Lucie Massé, je fais partie d'Action Environnement Basses-Laurentides, je suis porte-parole.

15

Donc, concernant la santé humaine, quels sont les impacts de ce projet-là sur la santé des populations qui sont concernées ainsi que sur les risques du gaz naturel renouvelable, le GNR, qui est du méthane qui provient des déchets de chez Waste Management; et quelles sont les mesures qui sont prévues pour assurer la protection de la santé, la sécurité et la qualité de vie des résidents affectés par ce projet? Et quand je parle de sécurité, je parle aussi des pires scénarios, s'il y a eu des études de pires scénarios dans des accidents de gazoduc ou d'actes malveillants, et caetera.

20

Merci, ce sont mes inquiétudes, monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

25

Excellent, merci beaucoup, on vous a très bien entendue. Je vais aller, dans un premier temps, du côté d'Énergir. Je vais comme diviser votre question en deux volets, là : le risque sur la santé et la qualité de vie, comment ça a été intégré dans la planification du tracé; puis éventuellement, aussi, dans les plans de mesures d'urgence par rapport aux risques sur la sécurité et allant jusqu'à des catastrophes?

30

**M<sup>me</sup> LUCIE MASSÉ :**

Est-ce que je reste en ligne, monsieur Morissette?

35

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez rester en ligne si vous voulez entendre la réponse, mais sinon, vous pouvez suivre également nos travaux en direct.

40

**M<sup>me</sup> LUCIE MASSÉ :**

OK, je préfère rester en ligne parce qu'il y a eu un décalage...

5 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, OK.

10 **M<sup>me</sup> LUCIE MASSÉ :**

... sur Internet.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Parfait. Bien, si vous entendez bien la voix, vous pouvez rester en ligne avec plaisir.

**M<sup>me</sup> LUCIE MASSÉ :**

20 Très bien. Merci, monsieur.

**M. RONALD HADDAD :**

25 Oui, Ronald Haddad, Énergir. Je demanderais à monsieur Rémi Beylot, conseiller principal, prévention des risques et mesures d'urgence chez Énergir, de venir nous expliquer un peu les études qui ont été faites.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Donc, vous pouvez vous installer à la table des intervenants, vous nommer, puis ensuite, on vous écoute.

**M. RÉMI BEYLOT :**

35 Oui. Bonjour, Rémi Beylot, donc conseiller en mesures d'urgence et gestion de risques. Donc déjà, dans un premier temps -- excusez-moi -- la première partie de la question, ça reste le même produit. Le même produit, donc on parle de méthane -- donc, soit le produit qui est déjà existant -- ou du GNR, les risques sont les mêmes.

40 De façon générale, on a produit une étude de risques, de risques technologiques, spécifiquement pour ce projet. L'étude démontre, en fait, que le risque est de la même façon que pour l'ensemble du

réseau gazier de transmission, donc les 800 autres kilomètres de transmission qu'on a, le projet est sécuritaire. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a fait une étude de risques selon les bonnes pratiques qui sont énoncées par le ministère de l'Environnement.

5           Comment on explique que ce projet puisse être sécuritaire, c'est aussi par l'ensemble des mesures qui sont mises en place en prévention et dans la conception du réseau. Donc, on l'a déjà dit, c'est un tuyau qui est en profondeur; on fait aussi beaucoup d'activité de sensibilisation, notamment auprès de ce qu'on appelle les cédants, donc les gens qui ont des servitudes sur leur territoire. Encore, l'année dernière, on a rencontré...

10

**M<sup>me</sup> LUCIE MASSÉ :**

Excusez-moi, j'entends très mal l'intervention.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, madame Massé, je vais demander à l'intervenant de se rapprocher du micro.

20

**M<sup>me</sup> LUCIE MASSÉ :**

Oui, j'entends très, très mal.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous pouvez vous rapprocher le plus possible du micro parce qu'effectivement, je pense que dans la salle aussi on a de la difficulté à vous entendre.

30

**M. RÉMI BEYLOT :**

35

Excellent. Donc, on a rencontré encore, l'année dernière, plus de 1 000 personnes pour les sensibiliser à la présence du gazoduc, donc on fait énormément de prévention; on a aussi un centre de contrôle du réseau qui permet de surveiller le réseau gazier en temps réel puis d'intervenir s'il devait y avoir un scénario catastrophique, comme demandait madame, donc on est capable d'intervenir très rapidement; on a aussi des techniciens qui sont capables d'intervenir en moins de 30 minutes si on veut avoir quelque chose de significatif; on fait aussi beaucoup de formation et de sensibilisation auprès des services d'urgence -- des services incendie, mais aussi de sécurité civile -- pour les former, les sensibiliser à la présence du réseau; on a aussi beaucoup d'activités de maintenance et de prise de lecture -- en fait, de vérifications s'il devait y avoir des fuites sur le réseau gazier. Donc, c'est un ensemble de choses qui fait qu'aujourd'hui, on peut considérer que le réseau est très fiable et très sécuritaire.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous avez parlé, là, de la notion de risque.

5

**M. RÉMI BEYLOT :**

Oui.

10

**LE PRÉSIDENT :**

Mais tout ce qui concerne la santé et la qualité de vie de manière générale, c'était une des inquiétudes de madame, une des questions. Donc là, on a parlé des risques pour la sécurité, mais santé et qualité de vie, est-ce que vous pourriez donner quelques mots, vous ou monsieur Haddad, quelqu'un de votre équipe?

15

**M. RONALD HADDAD :**

Ronald Haddad, Énergir. Au niveau de la santé, en réalité, un coup que la conduite est installée, il n'y a pas d'impact, il n'y a pas... à moins que j'aie manqué la question, mais en principe, il n'y a pas d'impact sur la santé. La conduite est testée à une fois et demie sa pression maximale d'opération; un coup que le gaz est dedans, c'est un circuit qui devient sous-terre puis il n'y a pas de fuites, en réalité. À moins que, comme mon collègue disait, s'il y a un événement, bien là, c'est traité comme un événement, mais sinon, il n'y a pas de pollution qui vient suite à l'opération par la suite.

20  
25

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais donner la parole à mon collègue, monsieur Zayed, qui voudrait une précision.

30

**M. JOSEPH ZAYED :**

Merci, monsieur Morissette.

Monsieur Haddad, dans l'étude d'impact, vous faites mention quand même d'une modélisation que vous avez... à laquelle vous avez procédé pour déterminer l'impact ou... l'impact sonore ou... à cinq récepteurs, de mémoire, et selon cette modélisation, selon ma compréhension, qui a été faite selon le pire scénario, il y aurait, sur les quatre -- sur les cinq récepteurs, quatre dépassements à la phase 1 puis ensuite, ça diminue un peu. Mais à deux récepteurs, il y aurait dépassement à toutes les phases de la construction.

35  
40

5 Je me demandais pourquoi vous n'avez pas procédé par la suite à une modélisation selon un scénario vraisemblable, un scénario réaliste. En général, lorsque... ce que je comprends, en général, lorsque le pire scénario... un peu comme monsieur Dupré faisait allusion à la phase 1 et 2, là, lorsque le pire scénario donne des résultats rassurants, on arrête, mais lorsque le pire scénario donne des résultats préoccupants, on poursuit au niveau d'une nouvelle modélisation. Vous, vous avez arrêté en disant que vous allez implanter des mesures de mitigation dont on ignore exactement la nature.

10 Alors donc, la question est double : pourquoi vous n'avez pas procédé à d'autres modélisations; puis qu'est-ce que vous faites avec les dépassements actuels -- prévus, pardon?

**M. RONALD HADDAD :**

Je vais donner la parole à madame Lamarche pour nous guider là-dessus.

15 **M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

Oui, Adèle Lamarche, Groupe Conseil UDA. Donc effectivement, la modélisation sonore qu'on a faite concerne vraiment les activités de construction, il n'y a aucune émission sonore durant l'exploitation. Donc, c'est un scénario qui était basé sur des hypothèses relativement réalistes avec la machinerie qui était prévue, mais ça reste encore à déterminer.

20 Donc effectivement, on a mesuré des niveaux sonores d'un certain niveau sonore, mais il n'y a pas de seuil réglementaire applicable. Contrairement à des sources de bruit fixes en exploitation, en construction, il y a des lignes directrices.

25 C'est sûr qu'Énergir veut être un bon voisin durant la construction. Donc, on n'a pas poussé plus loin la modélisation des niveaux sonores, on est conscient que c'est quelque chose qui peut arriver, Énergir va discuter avec l'entrepreneur qui va être retenu pour voir qu'est-ce qui va être... qu'est-ce qui peut être mis en place pour limiter les émissions sonores; puis on va miser aussi sur une communication avec les propriétaires qui seraient concernés par ces dépassements-là pour voir qu'est-ce qui peut être fait pour réduire les nuisances.

**M. JOSEPH ZAYED :**

35 Madame Lamarche, juste pour comprendre, dans le tableau -- dans deux tableaux que vous avez intégrés dans votre étude d'impact, vous faites référence aux seuils.

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

40 Oui.

**M. JOSEPH ZAYED :**

Vous comparez les valeurs obtenues à des seuils, à quels seuils vous faites référence?

5

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

Le ministère de l'Environnement produit une note technique d'instructions par rapport au bruit. Les seuils applicables, c'est vraiment pour des sources fixes qui génèrent du bruit de manière constante, donc c'est des seuils qui sont déterminés en fonction de l'utilisation du sol. Le seuil qu'on a utilisé, ce n'est pas un seuil réglementaire, c'était un niveau de référence sur lequel on voulait baser notre comparaison, donc c'est un 40 dBA ou 45 dBA. Donc, c'est le niveau de référence qu'on a utilisé, mais ce n'est pas un seuil réglementaire; pour les chantiers de construction, il n'y a pas de seuil applicable au niveau sonore.

10

15

**M. JOSEPH ZAYED :**

J'aimerais quand même qu'on clarifie parce qu'il y a quand même des seuils à respecter en dBA que vous avez intégrés dans différents tableaux, vous parlez d'un seuil de 67 à cause du bruit de fond.

20

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

Oui.

25

**M. JOSEPH ZAYED :**

Un seuil de 60, un seuil de 55 -- trois seuils de 55. Donc, ces seuils-là, donc, vous nous dites que ce ne sont pas des normes?

30

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

Non.

35

**M. JOSEPH ZAYED :**

Mais même si ce ne sont pas des normes, si vous... au fond, pourquoi vous faites la modélisation si ce ne sont pas des seuils à respecter?

40

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

Bien, on voulait avoir un peu l'impact du niveau sonore sur la qualité de vie, oui.

5 **M. JOSEPH ZAYED :**

Je comprends, là, mais si vous arrivez avec des dépassements, vous dites : « Bien, ce n'est pas grave, ce n'est pas des normes. »

10 **M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

Bien, il n'y a pas d'exigences réglementaires.

15 **M. JOSEPH ZAYED :**

Non, je comprends.

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

20 Mais on est conscient que ça va générer du bruit puis on sait qu'il faut mettre en place des mesures d'atténuation. On ne les a pas présentées parce que...

**M. JOSEPH ZAYED :**

25 Mais vous ne les avez pas présentées.

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

30 Non, on ne les a pas présentées, mais il y a différentes mesures qui peuvent être applicables, il y a un guide qui a été émis aussi par le Ministère. Donc, on va se baser sur le coffre à outils, les discussions avec l'entrepreneur, voir qu'est-ce qu'on peut faire pour réduire le bruit de certaines activités de construction, mais non, effectivement, on n'a pas présenté, dans le cadre de l'étude d'impact, des mesures spécifiques parce qu'il n'y a pas de seuils réglementaires, mais...

35 **M. JOSEPH ZAYED :**

Monsieur Dupré, vous ne procédez à aucune exigence particulière même si vous demandez quand même qu'il y ait une modélisation?

40

**M. BRUNO DUPRÉ :**

Monsieur le commissaire, je vais demander à Michel Ducharme, qui est en ligne, de répondre à votre question.

5

**M. MICHEL DUCHARME :**

Oui, bonjour, Michel Ducharme, expert en bruit à la Direction de la qualité de l'atmosphère. Donc effectivement, au niveau des phases de construction, il y a des lignes directrices au niveau du Ministère relativement au niveau sonore provenant d'un chantier de construction industriel. Donc, il y a des exigences, mais les exigences sont, en fait, de prendre des mesures raisonnables pour limiter le bruit et les impacts du bruit. Donc, l'exigence n'est pas une exigence de niveau de bruit, mais de faire l'effort, de démontrer les mesures qui sont prises, de s'assurer de faire du mieux. Il n'y a pas de limitations d'empêchement sur les travaux de construction, il y a juste un contrôle qui doit s'effectuer au niveau du bruit.

10

15

**M. JOSEPH ZAYED :**

Et vous n'exigez pas que l'initiateur vous soumette ses mesures de mitigation?

20

**M. MICHEL DUCHARME :**

Normalement, il va les présenter, mais effectivement, il faut comprendre qu'en zone de construction, c'est sur le coup que ça doit se faire. Donc, le suivi doit être effectué au moment de la construction et les mesures doivent être prises, autant que possible, au moment de la construction.

25

Donc, c'est difficile d'établir, surtout sur un déplacement. Donc, c'est difficile d'établir comment les véhicules, comment les éléments de travaux vont s'effectuer tout au long du trajet, donc c'est l'entrepreneur qui est le mieux placé pour l'évaluer et il n'y a pas d'évaluation imposant les travaux à des endroits précis, à des moments précis. On comprend que la météo va jouer, qu'il y a un lot d'éléments qui vont jouer lors d'une construction, donc c'est, je dirais, *in situ*, ça doit se faire au moment de la construction. Donc, une vérification des niveaux, vérification de la situation puis qu'est-ce qui peut être fait dans la planification de l'entrepreneur pour diminuer les impacts le plus possible.

30

35

**M. JOSEPH ZAYED :**

C'est très bien, merci beaucoup.

40

**M. MICHEL DUCHARME :**

Ça fait plaisir.

5 **M. JOSEPH ZAYED :**

Merci, monsieur Haddad. — Merci, madame Lamarche.

**LE PRÉSIDENT :**

10

Je vous remercie beaucoup, madame Massé, pour votre intervention. Je m'excuse à l'avance, quand l'intervention va être terminée, la ligne va raccrocher automatiquement. Ce n'est pas parce qu'on veut être impoli, mais c'est des obligations techniques, en fait, qui nous obligent de raccrocher. Donc, je voulais vous remercier puis je vous souhaite une belle fin de journée.

15

**M<sup>me</sup> LUCIE MASSÉ :**

Excusez-moi, j'avais une sous-question, monsieur le président, est-ce que c'est possible d'ajouter cette sous-question?

20

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y, oui oui, tout à fait.

25 **M<sup>me</sup> LUCIE MASSÉ :**

Il y avait, hier soir, une personne de la Santé publique qui devait présenter un point, un point de vue, là, concernant la santé humaine, est-ce que c'est quelque chose qui va être entendu au cours de cette audience?

30

**LE PRÉSIDENT :**

La présentation du ministère de la Santé et des Services sociaux a été faite hier par rapport à l'impact des changements climatiques et de l'émission de gaz à effet de serre sur la santé et elle devait nous revenir aussi avec une réponse à une question de la part de mon collègue, monsieur Zayed, donc je vais lui laisser compléter pour peut-être revenir sur les documents attendus par la commission.

35

**M. JOSEPH ZAYED :**

40

Oui, madame Massé, c'est juste pour vous informer, évidemment, je ne peux pas reprendre ce

que docteure Bureau a présenté hier, mais pour vous préciser que docteure Bureau s'est engagée à déposer plusieurs documents et je pense qu'elle a, en général, 48 heures pour le faire, donc il y aura plusieurs documents qui seront accessibles sur le site de la commission.

5 **M<sup>me</sup> LUCIE MASSÉ :**

Merci, monsieur Zayed. — Merci, monsieur Bissonnette [sic].

10 **M. JOSEPH ZAYED :**

Je vous en prie, madame.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Merci, au revoir. — Donc, merci beaucoup à vous.

Donc, on va passer à une intervention en salle; puis ensuite, on ira à distance avec une personne qui sera avec nous par visioconférence. Donc, en salle, j'appelle monsieur Thibaud Daoust.

20 Pendant que monsieur Daoust s'installe, je voulais simplement souligner que j'ai laissé le registre ouvert pendant une bonne partie de la séance, donc ça a permis au plus grand nombre de personnes de s'y inscrire, donc ce qui a été fait, donc maintenant, je vais fermer le registre pour le reste de la séance. Donc voilà, le registre est fermé.

25 Donc, bienvenue, monsieur Daoust, je suis tout ouïe.

---

**M. THIBAUD DAOUST**

30 **M. THIBAUD DAOUST :**

Parfait, rebonjour.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Rebonjour.

40

**M. THIBAUD DAOUST :**

5 Nous avons compris, donc, hier, qu'il n'y avait pas encore d'entente entre Entreprises Rolland et WM pour ce qui est de l'approvisionnement du biogaz à l'usine de Rolland de Saint-Jérôme. Je comprends également que c'est probablement qu'il y a des négociations en cours et que, bon, si les deux parties s'entendent pour des solutions gagnantes, il pourrait y avoir une entente. Bon, ça nous laisse avec deux hypothèses : un cas où il n'y a pas d'entente et un cas où il y a une entente.

10 Ma question est la suivante : est-ce qu'il ne serait pas approprié, pour l'initiateur du projet, de tenir compte, dans son évaluation, sa détermination des gaz à effet de serre qui découlent directement de son projet, de tenir compte de ces deux hypothèses-là et également des émissions de gaz à effet de serre qui seront émises par les usines de biométhanisation et de raffinage de WM qui alimenteront le réseau d'Énergir? Donc, est-ce qu'il ne serait pas approprié d'élargir les paramètres d'analyse pour les gaz à effet de serre de ce projet-ci?

**LE PRÉSIDENT :**

20 Je vais tenter de ramener votre question au gazoduc parce que ce que vous demandez là, ça déborde, et de loin, le projet, dans la mesure où on est rendu à une évaluation des gaz à effet de serre sur une propriété et sur un projet qui est complètement différent de celui qu'on analyse aujourd'hui. Je vais quand même aller vers Énergir pour leur... pour, peut-être, un rappel, en fait, par rapport à la comptabilisation des gaz à effet de serre dans le cadre du projet.

25 Peut-être, monsieur Haddad, vous pourriez nous informer sur les démarches que vous êtes en cours puis les documents que vous déposerez à la commission par rapport à la comptabilité des gaz à effet de serre, si possible?

**M. RONALD HADDAD :**

30 Parfait. Bien, Ronald Haddad, Énergir, je laisserai la parole à madame Houde pour ce sujet-là.

**M<sup>me</sup> CATHERINE HOUDE:**

35 Catherine Houde. En fait, je crois avoir compris en début de session que WM avait déposé une mise à jour aussi de leurs volumes et des GES associés par année, donc à ce moment-là, cette mise à jour là a été faite. Je ne crois pas, à mon avis, là, que le cas de la Rolland a été inclus dans ces estimations-là.

40 J'en comprends aussi que ce qui est en discussion avec... entre WM et la Rolland, c'est un prolongement de contrat en attendant que l'usine ait le LET ainsi que la conduite de gaz naturel

renouvelable soit en fonction.

Donc évidemment, ça n'aura pas d'impact, en bout de ligne, sur les GES évités, sur les volumes non plus, c'est ma compréhension de tout ça.

5

**LE PRÉSIDENT :**

OK, j'irai valider du côté de WM, mais simplement nous rappeler, là, au niveau de la comptabilité des gaz à effet de serre. Parce que vous vous êtes engagée auprès de la commission à remettre un document, peut-être juste reconfirmer ce que vous allez produire pour la commission.

10

**M<sup>me</sup> CATHERINE HOUDE:**

Oui. Bien, en fait, ce serait essentiellement calqué sur ce que WM aura soumis aussi en fonction des volumes. Donc, ce qu'on en comprend, c'est que les volumes, dans la première année, ce sera seulement les volumes du LET, le biogaz; ensuite, l'usine de biométhanisation commencera à produire. Donc, il y a une croissance, en fait, des volumes, puis nécessairement des GES associés. Ce qu'on a toujours dit, c'est que c'était jusqu'à 140 000 tonnes de GES qui étaient évités, c'est encore le cas, là, puis même que je crois qu'au sommet de la production de gaz naturel renouvelable, on est même à 142 000 tonnes de GES évités. Donc, c'est encore vrai.

15

20

**M. JOSEPH ZAYED :**

Je voudrais juste m'assurer, madame Houde, de l'information que vous nous transmettez. Selon la compréhension de la commission, c'est : le 140 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> qui serait épargné -- qui ne serait pas émis -- découle de 80 millions de mètres cubes de gaz renouvelable qui serait injecté. Si tel est le cas, nous n'avons pas, dans le nouveau tableau ni même dans le tableau qui était déjà déposé, 80 millions de mètres cubes de GNR; le maximum, c'est 76 millions de mètres cubes. Donc, je pense que je préférerais que nous attendions que vous fassiez la comptabilité à partir de ce nouveau tableau pour que nous puissions avoir les chiffres exacts, année après année, avec la moyenne, comme nous en avons convenu hier.

25

30

**M<sup>me</sup> CATHERINE HOUDE :**

Parfait. Comme convenu, ce sera fait avant ce vendredi.

35

**M. JOSEPH ZAYED :**

Merci infiniment.

40

**M. VINCENT REGNAULT :**

5 Si vous me permettez, parce qu'on a parlé à plusieurs reprises, depuis le début des audiences, du 80 millions de mètres cubes, puis il faut juste bien comprendre le contexte dans lequel ce chiffre-là a été utilisé. C'était...

**M. JOSEPH ZAYED :**

10 Je l'ai très bien compris.

**M. VINCENT REGNAULT :**

15 On développait le projet puis...

**M. JOSEPH ZAYED :**

Oui, tout à fait.

**M. VINCENT REGNAULT :**

20 Donc, il y a des raffinements qui ont été faits, et caetera, et caetera, donc juste qu'on ait bien ça en tête dans tout le questionnement qui entoure ça.

**M. JOSEPH ZAYED :**

25 C'est ça, mais d'un autre côté, évidemment, maintenant, pour notre analyse, il faut que nous ayons les chiffres à jour.

**M. VINCENT REGNAULT :**

30 Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Merci de la précision.

40 Simplement pour compléter la réponse à votre question, je vous demanderais, monsieur Dussault, de votre côté, on a évoqué, là, hier, le projet qui était sur la table par rapport à la valorisation des biogaz et de l'usine de biométhanisation, donc peut-être simplement nous rappeler, là, qu'est-ce que vous avez prévu comme projet, c'est quoi le projet qui est sur la table au niveau de la valorisation

biogaz et biométhanisation?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

5 C'est mon collègue, monsieur Lacombe, qui va répondre à la question.

**M. GHISLAIN LACOMBE :**

10 Bien, en fait, vous... Ghislain Lacombe, WM. Vous voulez avoir une description des deux usines?

**LE PRÉSIDENT :**

15 En fait, peut-être, pour être un peu plus clair dans ma question pour compléter ce que monsieur Daoust mentionnait, c'est que vous aviez une entente avec Les entreprises Rolland et que cette entente-là arrive à échéance, et que pour la suite, on veut... je voudrais vous entendre sur quelle est la suite. Donc, 2024, puis ensuite, à partir de 2025, qu'est-ce qu'il se passe?

**M. GHISLAIN LACOMBE :**

20 Parfait. Donc effectivement, l'entente avec la Rolland termine le 31 décembre 2023. Comme j'ai dit hier, on a déjà reçu l'autorisation pour l'implantation et la construction de l'usine de GNR, qui va convertir les biogaz en GNR, donc la construction de l'usine est prévue en 2024 pour une mise en service de cette usine-là en début 2025. Donc ça, c'est pour le GNR en provenance du LET, et l'usine de biométhanisation, construction en 2025 pour mise en service 2026, et l'intention de WM, c'est de  
25 maintenir le service d'alimentation en biogaz à la Rolland aussi longtemps que l'usine de GNR n'est pas en service. Donc, c'est ce qui est proposé en ce moment.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Parfait, c'est très clair, merci beaucoup. — Voulez-vous une précision sur la réponse?

**M. THIBAUD DAOUST :**

35 Oui, s'il vous plaît, oui. En fait, c'est en lien avec des commentaires qui ont été faits hier, des présentations -- des réponses d'hier.

40 Il a été mentionné qu'en 2022, par exemple, l'usine de la Rolland n'aurait pas consommé autant de biogaz qu'au cours des 20 dernières années, donc WM avait procédé à du brûlage dans des torchères. Est-ce que, du côté des personnes-ressources ici présentes, on sait pourquoi, en 2022, la consommation aurait été diminuée? Est-ce qu'il y aurait eu, par exemple, des problèmes dans les

distributions de biogaz ou dans les conduites?

**LE PRÉSIDENT :**

5           Écoutez, je pense que je vous ai laissé la chance avec une question qui était un peu à l'écart, même périphérique, comme dit si bien mon collègue. Là, je vous avoue qu'on est dans... on est vraiment éloigné, on est dans la consommation de gaz naturel renouvelable. Je suis vraiment désolé, cette question-là, malheureusement, ce ne sera pas ici que vous aurez la réponse. Je vous invite, là, à solliciter peut-être d'autres intervenants de votre propre chef, mais malheureusement, ici, devant la  
10           commission, vous n'aurez pas réponse à cette question-là. Malgré tout, je vous remercie pour votre intervention.

**M. THIBAUD DAOUST :**

15           Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

20           Donc, tel qu'annoncé, nous allons aller vers une intervention à distance. Donc, si monsieur Karel Ménard est en ligne, nous sommes prêts à l'écouter.

---

**M. KAREL MÉNARD**

25

**M. KAREL MÉNARD :**

Oui. Bonjour, monsieur le président, monsieur Zayed.

30           **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

**M. KAREL MÉNARD :**

35

Vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

40           Très bien, on vous écoute.

**M. KAREL MÉNARD :**

On nous a demandé de poser la question directement, parfait.

5

Deux petites questions, la première concerne le GNR qui est acheté par Énergir et qui est revendu. J'aimerais avoir la proportion de GNR qui est vendu à l'étranger, soit par les programmes d'échange ou par d'autres moyens, et le GNR qui est vendu ici. Je ne parle pas du méthane ou du gaz naturel, mais vraiment le gaz naturel renouvelable -- celui issu, notamment, des lieux d'enfouissement technique -- combien est vendu à l'étranger, hors Québec; combien est vendu au Québec?

10

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci, très claire, cette question.

15

**M. VINCENT REGNAULT :**

En fait, la totalité du GNR vendu par Énergir est vendu au Québec. Énergir a une obligation au terme du règlement relatif à l'atteinte des cibles qui est de livraison de gaz naturel renouvelable à ses clients qui sont situés au Québec, donc 100 % du GNR vendu par Énergir, il est vendu au Québec.

20

**LE PRÉSIDENT :**

Puis au niveau de l'importation?

25

**M. VINCENT REGNAULT :**

Vous voulez dire au niveau du gaz naturel renouvelable qui est acheté?

30

**LE PRÉSIDENT :**

Exactement, c'était la question de monsieur.

**M. VINCENT REGNAULT :**

35

Non, sa question était de vendu.

**LE PRÉSIDENT :**

40

Il y avait deux parties, il y avait la partie achetée et la partie vendue.

**M. VINCENT REGNAULT :**

5 D'accord. Donc, au niveau de la portion qui est achetée, je pense que dans les dernières données  
qu'on a vues qui ont été déposées publiquement à la Régie de l'énergie, il y en a environ, aujourd'hui,  
80 % qui vient de l'étranger, 20 % du Québec, et ce chiffre-là est appelé à grandir, notamment avec le  
projet de WM. Puis en termes de stratégie d'approvisionnement qui est préconisée par Énergir, la  
stratégie fait en sorte que tous les projets québécois sont privilégiés dans l'achat de GNR et le GNR qui  
10 est acheté à l'extérieur du Québec l'est, essentiellement, pour compléter les achats qui doivent être faits  
par Énergir afin d'atteindre les cibles de livraison du GNR à la clientèle.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Puis dans le 80 % qui vient de l'étranger, est-ce que vous avez un portrait des producteurs de  
GNR desquels vous achetez votre... c'est-à-dire, pas un portrait de l'acheteur, mais un portrait des  
producteurs desquels vous achetez?

**M. VINCENT REGNAULT :**

20 Qu'est-ce que... en termes de...

**LE PRÉSIDENT :**

25 En termes de localisation, de type d'entreprise de production?

**M. VINCENT REGNAULT :**

30 De localisation, je vous dirais que c'est assez éparpillé à travers soit le... en Amérique du Nord,  
surtout aux États-Unis. Ce sont principalement des sites d'enfouissement les plus gros producteurs de  
gaz naturel renouvelable; présentement, ce sont les sites d'enfouissement techniques du type de celui  
de WM.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Parfait, je vous remercie beaucoup.

Monsieur Ménard, est-ce que vous avez une précision par rapport à votre première question?

40

**M. KAREL MÉNARD :**

5 Oui, merci beaucoup, monsieur Morissette. Oui, effectivement, peut-être que je me suis mal exprimé en disant « vendu au Québec », mais en fait, ma question, c'est combien de GNR est crédité à être consommé à l'extérieur du Québec? Parce que dans le cadre de programmes d'échange, notamment, il y a des états américains -- notamment la Californie -- qui consomment du GNR québécois. Donc moi, c'est cette proportion-là que j'aimerais connaître, combien de GNR acheté au Québec est, en fait, consommé, sur papier, à l'étranger? Est-ce que c'est plus clair?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Ce sera votre sous-question ou votre dernière question parce qu'on s'éloigne, encore une fois, du gazoduc, mais je vais aller vers monsieur Haddad — Ou quelqu'un de votre équipe.

15 **M. VINCENT REGNAULT :**

20 Oui. En fait... Vincent Regnault. En fait, j'ignore la réponse à cette question. Dans la mesure où ce GNR-là qui est produit au Québec et vendu à l'étranger n'est pas acquis par Énergir pour être ensuite envoyé vers l'étranger, donc ce sont vraiment des producteurs du Québec qui le produisent et qui, par leurs propres moyens, envoient le GNR aux États-Unis pour être vendu sur le marché américain.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Parfait, je vous remercie beaucoup, monsieur Regnault.

Je vous remercie beaucoup de votre intervention, monsieur Ménard.

30 Écoutez, la commission va devoir prendre une pause obligée pour aller gérer les espaces de stationnement de tous et chacun, donc on prendra 20 minutes puis on sera de retour après avec d'autres interventions. Donc, merci beaucoup, à bientôt.

\_\_\_\_\_  
SUSPENSION DE LA SÉANCE À 15 h 02

REPRISE DE LA SÉANCE À 15 h 22  
\_\_\_\_\_

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Rebonjour à tous, nous allons reprendre les travaux de la commission avec un prochain intervenant qui est en salle, donc j'appelle François Laflamme. — Certainement.

Je vais aller du côté d'une intervention par vidéo, donc je ne sais pas si monsieur Jérémie Rochon est disponible? Super, monsieur Rochon est en ligne.

5 Oui, bonjour, monsieur Rochon, donc on vous entend et on vous voit, donc vous pouvez y aller avec votre question.

---

10 **M. JÉRÉMIE ROCHON**

**M. JÉRÉMIE ROCHON :**

15 Oui, merci beaucoup. Dans le fond, ma question portait sur le tableau où on présentait les émissions de biogaz du LET de Sainte-Sophie, j'aimerais avoir un peu plus de détails sur les paramètres qui ont été utilisés pour déterminer les émissions de biogaz. Plus spécifiquement, j'aimerais peut-être ça savoir dans quelle mesure l'atteinte des objectifs de la stratégie de la valorisation de la matière organique a été considérée pour établir les quantités de biogaz qui ont été modélisés ou encore si on a tenu compte la possibilité de la situation... que la situation du site d'enfouissement évolue après 20 l'échéance du décret actuel. Je ne sais pas si c'est suffisamment clair?

**LE PRÉSIDENT :**

25 Oui oui, c'est très clair.

Monsieur Dussault, donc pour le tableau, est-ce que vous avez bien compris la question en ligne?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

30 Oui, absolument, puis je vais tenter de broser un portrait de la façon dont on est arrivé à calculer le tout. Donc, évidemment qu'on a tenu compte de la stratégie de valorisation de la matière organique du gouvernement du Québec en 2025 et on y souscrit puisqu'on a mis en place une usine de biométhanisation pour être en mesure de desservir notre clientèle, comme on l'a mentionné depuis le début, jusqu'à 50 000 tonnes par année.

35 Donc, pour s'assurer qu'on allait avoir ce tonnage-là, comme je l'ai mentionné -- je ne sais pas si monsieur était avec nous hier -- on a mené des sondages et on a signé... on est en train de signer des ententes avec nos différents partenaires d'affaires pour sécuriser le tonnage pour qu'on puisse y avoir accès, à ce gisement-là, dès 2026.

40

5 Maintenant, considérant... pour la question des quantités de biogaz qui seront convertis en GNR, la façon dont on a procédé, tout ça remonte, l'évaluation, lorsqu'on a procédé dans l'étude d'impact pour la zone 6. Donc, on devait justifier les besoins auxquels répondait notre demande, de sorte qu'on est arrivé à justifier jusqu'à 1 million de tonnes par année, les 18.6 millions qui seront reçus, donc qu'on retrouve dans le tableau qu'on vous a ainsi présenté.

10 Cela dit, on parle ici en termes de quantités annuelles, quantités globales qui vont permettre de produire des quantités X de biogaz, auxquelles il faut ajouter également les quantités accumulées au fil des années. Cela dit, donc c'est pour la quantité de matière, il fallait aussi établir les quantités de biogaz qui allaient être générés, et on est venu appliquer une formule à partir de données d'Environnement Canada pour les émissions de méthane à partir de chaque tonne qui ont été accumulées dans le site d'enfouissement. Donc, c'est de cette façon-là que les experts ont procédé pour arriver aux chiffres qui sont dans les tableaux qui vous ont été présentés.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Zayed.

20 **M. JOSEPH ZAYED:**

Monsieur Dussault, ils faut vraiment que nous clarifions ça, peut-être avec l'aide de monsieur Dupré, vous avez fait référence à 18,6 millions de tonnes qui seraient dans le décret.

25 Monsieur Dupré, vous avez fait référence aussi à 18,6 -- vous avez arrondi à 20, je pense, hier -- millions de tonnes. Moi, ce que j'ai lu dans le décret, c'est 1 million de mètres cubes. Monsieur Dupré, est-ce que vous pouvez me dire quelle est l'unité exacte?

30 **M. BRUNO DUPRÉ :**

Oui. Bruno Dupré, ministère de l'Environnement. Si vous me permettez de faire la vérification immédiate, je peux vous mentionner. Hier, par rapport aux quantités qui étaient mentionnées, il y a effectivement l'utilisation de tonnes métriques qui est mentionnée, 1 million de tonnes métriques.

35 **M. JOSEPH ZAYED :**

Non, je... faites référence juste au 18,6 millions.

40 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lacombe a peut-être une précision à apporter pendant que vous... pour diminuer un

peu la pression.

**M. BRUNO DUPRÉ :**

5 Je vais juste faire la recherche quelques [coupure de son].

**LE PRÉSIDENT :**

10 Oui.

**M. GHISLAIN LACOMBE :**

15 En fait, le décret... Ghislain Lacombe, WM. Le décret mentionne 18.6 millions de mètres cubes qui ont été autorisés, puis dans le tableau qu'on a présenté et qu'on a déposé aujourd'hui, vous allez voir qu'il y a 1 million de tonnes de matières résiduelles jusqu'à l'année 2040, il y a un 600 000 tonnes résiduelles en 2041, puis le taux qu'on a utilisé dans le cadre de l'étude d'impact pour le LET, c'était une tonne pour un mètre cube.

**M. JOSEPH ZAYED :**

20 Alors, vous avez utilisé une tonne, un mètre cube.

Est-ce que c'est correct, ça, monsieur Dupré?

**M. BRUNO DUPRÉ :**

25 Oui, je confirme que c'est 18,6 millions de mètres cubes qui était convenu au décret.

**M. JOSEPH ZAYED :**

30 Oui, j'en étais convaincu, mais est-ce que c'est correct la conversion?

**M. BRUNO DUPRÉ :**

35 Le taux de conversion, je ne peux pas vous dire immédiatement, mais je peux vous confirmer plus tard par écrit.

**M. JOSEPH ZAYED :**

40 OK, mais je comprends que dans votre tableau, donc, vous avez considéré que mètre cube,

tonne, c'est équivalent?

**M. BRUNO DUPRÉ :**

5 Exactement.

**M. JOSEPH ZAYED :**

10 J'aimerais juste que monsieur Dupré nous arrive avec la réponse le plus rapidement possible.

**M. BRUNO DUPRÉ :**

Oui, dès que possible, je vous reviens, cet après-midi.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dussault, peut-être, pour compléter, là, justement, le tableau que monsieur... auquel monsieur Rochon fait référence, à partir de 2041 -- puis on le voit aussi dans le nouveau tableau que vous avez actualisé aujourd'hui -- on voit qu'il y a une décroissance de la production des biogaz. Est-ce que vous pouvez nous entretenir, en fait, sur cette partie-là de décroissance de la production de biogaz?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

25 Monsieur Lacombe va répondre.

**M. GHISLAIN LACOMBE :**

30 Ghislain Lacombe, WM. Donc effectivement, à partir du moment que le LET ne reçoit plus de matières organiques, quand on fait une modélisation de la génération des biogaz, bien, il y a une décroissance du volume de biogaz d'année en année. Donc, considérant que l'intrant n'est plus là, la courbe de génération diminue graduellement dans le temps puis ça peut prendre jusqu'à une période de 20 à 30 ans avant qu'il n'y ait plus aucun biogaz généré par le LET.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Donc, vous confirmez, là, 20 à 30 ans? Parce qu'hier, on a entendu « plusieurs dizaines d'années, voire 100 ans ». Donc, la courbe de décroissance, elle atteint, là, finalement, le niveau zéro après 20 à 30 ans après la fermeture de la dernière cellule?

40

**M. GHISLAIN LACOMBE :**

Exactement, c'est ce qu'on voit sur nos autres sites d'enfouissement en Amérique du Nord.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

10 Du côté d'Énergir, je voulais juste aller vérifier cette information-là de votre côté, est-ce que c'est ce que vous avez intégré comme information dans l'approvisionnement pour le gazoduc?

**M. VINCENT REGNAULT :**

15 La réponse courte, c'est oui. Essentiellement, les informations en termes de volumes qui vont être livrés qui font l'objet du contrat sont des informations qui viennent essentiellement des modélisations de WM.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Merci de votre confirmation, monsieur Regnault.

Je vais retourner vers monsieur Dupré qui est en mesure de nous confirmer le facteur de conversion entre mètre cube et tonne métrique.

25 **M. BRUNO DUPRÉ :**

Oui, je vais demander à monsieur Nicolas Tremblay de venir préciser.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Parfait. — Monsieur Tremblay, vous pouvez venir à l'avant pour compléter la réponse.

**M. NICOLAS TREMBLAY :**

35 Oui, Nicolas Tremblay. En fait, on voit souvent des taux, dans pas mal tous les projets qui sont utilisés, entre 0.85... 0,85 et, des fois, un petit peu plus qu'une tonne par mètre cube. Ce qui peut faire la différence, des fois, c'est qu'il y a du matériel de recouvrement, aussi, utilisé qui peut avoir une densité plus importante, là. Mais habituellement, un projet qui reçoit, par exemple, 100 000 tonnes par année de matières résiduelles à éliminer occupe à peu près un volume, incluant son recouvrement, de 100 000  
40 mètres cubes par année, c'est le standard.

**M. JOSEPH ZAYED :**

5           Donc, dans le décret, quand on fait... quand, dans le décret, on fait référence à 18,6 millions de mètres cubes de résidus, de matières résiduelles, et subséquemment, dans d'autres conditions, on fait référence annuellement à 1 million de tonnes par année, tonnes métriques, donc pour vous, c'est correct? On prend... le mètre cube, dans ce cas-là, est équivalent à tonne métrique.

**M. NICOLAS TREMBLAY :**

10           Bien, en général, c'est des conversions qui s'utilisent bien, qui s'équivalent, mais dans les faits, c'est une volumétrie qui est autorisée, c'est un nombre de mètres cubes, donc ça va devoir prendre un relevé d'arpentage pour évaluer si le site a utilisé la volumétrie qui lui a été accordée. Le tonnage, lui, c'est une donnée qui va être obtenue en pesant les camions à l'entrée, donc ça, les tonnages doivent être vérifiés à chaque année dans les registres de rapport annuel, c'est des tonnages qu'on vérifie pour voir s'il n'y a pas eu un dépassement du tonnage. Mais il n'y a pas... c'est très rare qu'on voie une volumétrie annuelle, c'est plus une volumétrie totale du projet, parce que le projet va avoir une intégration au paysage en fonction d'un volume et non d'un tonnage, parce que des tonnes plus denses -- si, par exemple, une année reçoit des matières plus denses -- vont prendre moins de volume, donc n'auront pas le même impact sur...

**M. JOSEPH ZAYED :**

25           Et les gaz à effet de serre... les biogaz, pardon, les biogaz sont en fonction du tonnage ou du volume?

**M. NICOLAS TREMBLAY :**

30           À ma connaissance, c'est vraiment en fonction du tonnage parce que...

**M. JOSEPH ZAYED :**

Donc...

**M. NICOLAS TREMBLAY :**

35           Il n'y aurait pas de façon vraiment d'évaluer qu'un volume équivaut à une tonne, mais il y a des tonnes de gaz à effet de serre et des volumes de...

**M. JOSEPH ZAYED :**

Non non, c'est autre chose.

5 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Oui.

10 **M. JOSEPH ZAYED :**

Ça, c'est une autre chose. Donc, je voudrais juste m'assurer que le tableau que nous a fourni WM est correct. Donc eux, ils ont considéré dans le décret 18,6 millions de mètres cubes comme étant équivalents à 18,6 millions de tonnes. Est-ce que le tableau est valide, est-ce que la commission peut procéder avec un tableau comme ça? Ce tableau-là, à partir de ce volume et de ce tonnage, puisqu'ils l'ont considéré comme équivalent, c'est à partir de cette donnée-là que le GNR, le volume de GNR a été déterminé, est-ce que c'est correct?

20 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Oui, bien, comme tel, souvent, on demande à ce que l'initiateur justifie la conversion qui a été utilisée, mais la conversion d'une tonne pour un mètre cube, c'est une conversion totalement standard dans les projets de LET.

25 **M. JOSEPH ZAYED :**

[Inaudible].

30 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

C'est très, très standard.

35 **M. JOSEPH ZAYED :**

Je pense que vous m'auriez dit ça dès le début...

40 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

OK.

**M. JOSEPH ZAYED :**

... ça aurait clos le sujet, merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Tremblay.

10 Monsieur Rochon, est-ce que vous avez une précision à demander par rapport à la réponse que vous avez obtenue sur les émissions de gaz -- de biogaz?

**M. JÉRÉMIE ROCHON :**

15 Oui, s'il vous plaît. Dans le fond, je ne sais pas si c'est moi qui a mal formulé la question ou si j'ai mal compris la réponse, mais si je comprends bien, le biogaz résulte de l'enfouissement de la matière organique, donc s'il y avait une évolution de la proportion d'une matière organique qui se retrouvait à l'enfouissement, comme on pourrait supposer que ça va se produire avec les objectifs de stratégie de valorisation de matières organiques, est-ce qu'il pourrait y avoir une modulation qui est effectuée au  
20 niveau des biogaz qui vont être émis par le LET puis est-ce qu'on a tenu compte, finalement, du fait que, comme il pourrait y avoir une proportion plus faible de matière organique qui va être enfouie, il pourrait y avoir moins d'émissions de biogaz par tonne de matière enfouie? Est-ce que c'est peut-être plus clair comme ça?

25 **LE PRÉSIDENT :**

On vous entendait moins bien, mais il n'en demeure pas moins que je pense avoir compris. Je veux juste valider, si vous m'entendez bien. Dans le fond, dans le modèle d'évolution qui a été utilisé par WM, de quelle façon les stratégies gouvernementales sont-elles intégrées puis l'évolution des volumes, est-ce qu'ils en tiennent compte? Est-ce que c'est ce que je comprends de votre question?

30

**M. JÉRÉMIE ROCHON :**

Oui, bien, c'est ça, plus spécifiquement...

35 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

40

**M. JÉRÉMIE ROCHON :**

Est-ce que vous m'entendez mieux si je parle un peu plus fort? Oui, OK.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui oui oui, je vous entends mieux.

10 **M. JÉRÉMIE ROCHON :**

Je veux savoir, s'il y a une évolution de la quantité de matière organique qui est enfouie sur le site qui découle, finalement, cette diminution-là, de l'atteinte des cibles de la stratégie de valorisation de la matière organique, est-ce qu'on a tenu compte de cette possibilité-là qu'il y ait moins de biogaz qui soit émis parce qu'il y a moins de matières organiques qui sont enfouies par tonne de matières [inaudible]?

15 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, parfait, c'est très clair.

20 Monsieur Dussault, vous avez compris la question?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

25 Oui, puis je vais apporter la précision. Alors, Martin Dussault de WM. Donc, dans l'étude sur les quantités qui allaient nous parvenir, on a fait une étude en fonction de différents scénarios, dont un premier scénario qui voulait être une baisse annuelle des matières qui allaient arriver à l'enfouissement de 2 % entre 2021 et 2041, donc sur la période, donc une décroissance pour atteindre éventuellement 423 kilos par personne par année.

30 Cela étant, on a fait également un autre scénario qui était basé sur un très fort taux de détournement des matières résiduelles, principalement basé sur la stratégie de valorisation qui allait faire en sorte qu'en 2018, nous avons fait le calcul ainsi : nous avons appliqué le meilleur taux de diversion de la matière organique, donc de valorisation, à ce moment-là, dans les municipalités du Québec. Donc, nous avons appliqué les résultats des meilleurs de classe, de premier rang, à l'ensemble  
35 des [inaudible] du territoire desservi par le projet pour arriver à un taux réduit pour... qui allait arriver à nos installations. Donc, on a appliqué ensuite les taux d'élimination à l'ensemble de la population projetée sur cette période-là, donc en appliquant le taux de l'Institut de la statistique du Québec, le taux de croissance démographique. Donc, pour une population de 5.6 millions de personnes, on en est arrivé, durant l'intervalle desservi par le projet, à environ une génération de 50 à 70 millions de tonnes  
40 de 2022 à 2041.

5 Donc, par la suite, on venu mettre en relation avec les capacités d'enfouissement autorisées qui se situent, dans cette période-là, environ à 22 millions selon ce qui était autorisé et ce qui était en cours d'analyse. Donc, il y avait un déficit de capacité important versus ce qui allait être généré versus ce qui allait être... pouvoir être enfoui en termes d'autorisation. Donc, cela étant, avec le déficit anticipé dans le futur, l'hypothèse qu'on aura 1 million de tonnes par année était véritablement raisonnable et c'est ce qu'on continue de recevoir; le 1 million de tonnes par année étant une limitation.

10 Cela étant, c'est la quantité totale. Nous, également, nos experts ont modélisé la génération de biogaz en fonction des quantités totales que je viens de vous parler, mais aussi en fonction du fléchissement des quantités de matières organiques avec les scénarios que je vous ai mentionnés qui seront reçus à l'enfouissement, donc à partir des calculs reconnus par Environnement Canada et Changement climatique, dans le rapport d'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre.

15 Donc, en résumé, nos experts ont été en mesure de projeter les volumes annuels qui seront générés par de nouveaux intrants, mais aussi par les matières qui ont été enfouies au cours des dernières années et, comme mon collègue l'a mentionné, vont continuer de générer des biogaz pendant une vingtaine d'années environ.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Justement, c'est intéressant ce que vous mentionnez. Le taux de fléchissement de la matière organique, quelles sont, en fait, les raisons qui pourraient expliquer le taux de fléchissement? Quand vous l'avez intégré, est-ce que vous avez intégré comme une valeur... je dirais, une valeur normalisée -- ou une valeur normée, plutôt, ou vous avez intégré différents critères pour être capable d'expliquer ce fléchissement-là de la matière organique?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

30 Je devrais référer à l'étude d'impact. Je ne l'ai pas dans le menu détail, le chapitre 3 est assez volumineux, mais on avait fait différents scénarios pour arriver à des scénarios très optimistes en termes de rendement, de stratégie de valorisation, parce qu'à l'époque, lorsqu'on a présenté ce projet-là à l'étude environnementale, il fallait être en mesure de bien justifier que les politiques publiques allaient donner les résultats escomptés.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Je vous remercie beaucoup, monsieur Dussault.

40 Merci beaucoup, monsieur Rochon, de votre intervention, je vous souhaite une belle fin de

journée.

Donc, on serait prêt à accueillir maintenant monsieur Laflamme.

Si vous êtes prêt à venir nous rejoindre à l'avant, on vous accueille et on vous écoute.

---

**M. FRANÇOIS LAFLAMME**

**M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

Oui, bonjour. Alors, je voudrais revenir...

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

**M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

Bonjour. En court préambule, dans la première partie, là, au début de cet après-midi, il y avait des questions de... UDA Groupe Conseil a parlé de l'étude environnementale phase 1, et à cet effet, eux, ils se sont limités à une étude phase 1 basée sur leurs données. Le ministère de l'Environnement, lui, il a mentionné qu'ils ont... suite à votre demande, ils ont vérifié à l'interne leurs données et leurs critères sur lesquels ils s'appuyaient. Est-ce que ces critères-là peuvent être déposés; leurs études, proprement dit, à l'interne? Au lieu de n'être seulement qu'une réponse subjective, que ce soit une réponse plus objective : voici les critères? Eux, ils se sont limités à une phase 1; eux ont dit : « Oui, c'est beau. » Pourquoi ils n'ont pas été plus loin et eux, quels étaient leurs paramètres sur lesquels ils se sont basés, et ces paramètres-là, déposez-les pour que le public, et vous aussi, puissiez les évaluer.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question et votre demande, monsieur Laflamme, je vais aller du côté de monsieur Dupré.

Donc, deux choses : est-ce que vous pouvez appuyer votre réponse de tout à l'heure par rapport aux caractérisations environnementales de phase 1 du document qui concerne les critères; puis deuxièmement, de votre appréciation ou votre analyse qui a été faite, là, qui a permis de prendre la décision de ne pas aller vers une étude de phase 2?

**M. BRUNO DUPRÉ :**

5 Oui, merci. Bruno Dupré, ministère de l'Environnement, puis je tiens peut-être à préciser un élément, c'est-à-dire qu'on ne refait pas l'étude qui est faite par l'initiateur qui est déposée, on vérifie simplement si le contenu de l'étude répond à ce qui est demandé à la directive au niveau de l'étude d'impact. Donc, dans le cas d'une étude de phase 1, par exemple, c'est des éléments qui sont assez standards dans l'industrie au niveau de l'évaluation environnementale et qui sont faits par des professionnels qui sont encadrés par divers documents, donc on a des documents qui encadrent l'évaluation environnementale qu'on pourrait soumettre à la commission pour aider au niveau des méthodes.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Bien ça, on les a déjà, là, pour l'évaluation environnementale, mais la caractérisation environnementale, on parle ici des critères, spécifiquement, qui ont été utilisés ou, en fait, les critères qui permettent de discriminer, là, une étude de phase 1 puis ensuite les autres, phases 2 et 3. Donc, j'imagine que vous devez avoir un document qui pourrait permettre de répondre à la question puis ensuite, de quelle façon vous pouvez appuyer votre réponse de tout à l'heure d'un document, aussi, de l'analyse qui a été faite à l'interne?

**M. BRUNO DUPRÉ :**

20 Oui. Bien, il y a différents cadres réglementaires qui encadrent la protection des sols puis la réhabilitation, notamment au niveau de la Loi sur la qualité de l'environnement, au niveau du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains qui encadre un peu tout ce qui est autour des terrains contaminés, des sols contaminés. Il y a aussi des valeurs limites de contaminants qui sont présentées, et caetera, tous ces éléments sont présentés au niveau des règlements.

25 En ce qui est du travail des professionnels, des experts qui sont consultés, je n'ai pas de documents ou de critères à déposer, c'est des experts qui valident si le document qui est déposé correspond à ce qui est attendu pour ce type d'étude.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Donc, il n'y a pas de suivi par écrit qui est fait de...

**M. BRUNO DUPRÉ :**

40 C'est-à-dire qu'on reçoit... on consulte les experts. Comme on consulte plusieurs experts au niveau de la recevabilité de l'étude d'impact pour s'assurer que les documents qui sont soumis

correspondent à ce qui est standard, à ce qui est attendu pour le type d'étude, et qu'effectivement, les validations qui sont faites au niveau de l'étude en ce qui a trait... les conclusions qui sont tirées au niveau de l'étude en ce qui a trait à, par exemple, la nécessité d'une phase 2 sont basées sur des conclusions valides.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce que je comprends que cette confirmation-là, vous l'avez verbalement?

10

**M. BRUNO DUPRÉ :**

On a un avis qui a été écrit par un expert qui indique que l'étude est recevable.

**LE PRÉSIDENT :**

15

Et cet avis-là, il est disponible, c'est les avis qu'on a?

**M. BRUNO DUPRÉ :**

20

C'est un des avis qui est disponible sur le site du BAPE.

**LE PRÉSIDENT :**

25

Parfait, super; ça, c'est excellent. Puis donc, pour ce qui concerne les critères, vous avez dit qu'il y avait un cadre réglementaire. Est-ce que ce cadre réglementaire là, au niveau des critères qui sont utilisés, c'est un document que vous avez en votre possession?

**M. BRUNO DUPRÉ :**

30

Je pourrais vous le transmettre, je pourrais le transmettre à la commission, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

35

Ce serait apprécié.

**M. BRUNO DUPRÉ :**

40

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

5 Monsieur Laflamme, une précision sur la contamination puis les études de caractérisation?

**M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

Absolument.

10

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous écoute.

15

**M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

Dans la documentation qui est sur le site du BAPE sur ce projet-ci, de votre commission, il y a 16 pages qui sont « avis d'expert ». Alors, ce sont des pages standardisées, normalisées, si on pourrait dire, et si vous les lisez -- si on avait accès, ce serait agréable de les voir à la télé -- c'est que ça dit : « Choisissez une réponse », et puis c'est toujours subjectif, ce n'est pas objectif. La réponse... si  
20 quelqu'un l'a, ils l'ont leur papier, ils l'ont déposé à la commission, je n'ai pas le numéro du document, mais c'est juste 16 petites pages, puis si vous regardez leurs réponses, c'est comme : c'est recevable. Bien oui, c'est recevable, qu'est-ce que tu veux que je dise? T'sais, c'est comme : c'est son choix, mais basé sur les critères qu'il vient de vous dire, mais il faut que tu les fouilles. Puis l'autre madame qu'elle  
25 prépare son document de l'UDA, c'est la même affaire, ça n'a pas dépassé le phase 1, ça fait que...

25

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense que ça va être votre dernière question, ça, monsieur Laflamme parce que...

30

**M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

Non, mais ça prendrait une réponse.

35

**LE PRÉSIDENT :**

Oui oui, bien oui, effectivement.

40

**M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

Je pose une question, mais je voudrais avoir une réponse.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Effectivement.

10 Écoutez, j'aimerais peut-être, monsieur Dupré, que vous nous informiez sur la façon que ça fonctionne les avis que vous demandez quand vous consultez puis que vous avez des avis experts. Comme le mentionne monsieur Laflamme, c'est un document qui... c'est un formulaire, finalement, puis comment ce formulaire-là fonctionne puis par qui il est rempli puis quelles sont, évidemment, les différentes étapes pour compléter les avis experts?

15 **M. BRUNO DUPRÉ :**

20 Oui, bien sûr. Bruno Dupré, ministre de l'Environnement, juste pour préciser qu'on fait plusieurs consultations au niveau des experts. Donc, on a fait la consultation au niveau de la recevabilité de l'étude d'impact, c'est-à-dire de s'assurer que les éléments qui étaient fournis par l'initiateur nous permettraient de procéder à l'étape suivante, qui est l'analyse de l'acceptabilité du projet. Ça ne veut pas dire qu'on termine notre questionnement au fait que les experts disent que c'est recevable ou non; on peut questionner à tout moment sur tous les éléments qui sont soulevés au niveau de l'étude d'impact, tout ce qui a été déposé, c'est ce qu'on a fait. Donc, on consulte une première fois dès qu'on reçoit l'étude d'impact.

25  
30 Dès que l'étude d'impact est déposée, on consulte un nombre d'organismes et de ministères. On consulte à l'interne au ministère de l'Environnement, on consulte à l'externe, notamment auprès du ministère de la Santé et Services sociaux. En tout cas, je ne veux pas tous les nommer, mais on consulte très largement et on recueille ensuite les avis de ces ministères-là. Les ministères... les experts des différents ministères peuvent nous dire que les éléments qu'ils ont consultés, les éléments sur lesquels ils ont été consultés sont recevables ou qu'ils sont non recevables, et il y a plusieurs avis qui ont été jugés non recevables dès le dépôt de l'étude d'impact et qui demandaient des précisions et des questions.

35  
40 Ensuite, c'est centralisé autour de nous autres, on recueille les avis et les commentaires et les questions des experts et on les reconduit vers l'initiateur qui, ensuite, doit fournir des réponses, et tant que les réponses qui sont fournies ne sont pas à la satisfaction des experts, on va retourner en questions et en commentaires. Donc, à titre d'exemple, dans le projet de gazoduc, l'étude d'impact a été déposée; ensuite, on a transmis un document de questions qui reconduisait les questions qui étaient... le document que l'intervenant mentionne, d'avis d'experts, on a colligé... en fait, il y en a eu trois de ces

5 documents-là, on a colligé tous les avis des experts et on a transmis les questions à l'initiateur; ensuite, dès qu'on a eu les réponses, on est retourné en consultation auprès des experts pour s'assurer que les éléments qui avaient été adressés étaient répondus. Pour certains, ils ne l'étaient pas encore ou ils ne l'étaient pas complètement; pour plusieurs, ils l'étaient. Mais pour ceux qui ne l'étaient pas encore, on retournait auprès de l'initiateur pour redemander des précisions et ça a même comporté des demandes -- pardon -- d'aller compléter certains types d'études, certains inventaires, pour aller compléter l'information qui serait ensuite disponible au niveau de l'analyse de l'acceptabilité du projet.

10 Donc, on a eu deux séries de questions qui ont été envoyées à l'initiateur et deux séries de réponses qui ont été recueillies par la suite avant que l'étude d'impact et tous les documents puissent être jugés recevables par le Ministère, mais on va reconsulter tous ces mêmes experts-là dès qu'on entame la phase de l'analyse de l'acceptabilité à partir de la semaine prochaine.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. C'était très clair votre réponse, monsieur Dupré.

Merci beaucoup de votre intervention, monsieur Laflamme.

20 **M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

C'est ça, parce qu'il y a des questions qui ne sont pas entièrement répondues, alors comme monsieur dit, il y aura un retour éventuel sur certaines, mais n'oubliez pas de demander une réponse à ce qui n'est pas répondu.

25 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que j'ai entendu également. Merci, monsieur Laflamme, bonne fin de journée.

30 Nous allons passer au prochain intervenant qui est monsieur Alexandre Richard.

Rebienvenue, monsieur Richard.

Excusez-moi, monsieur Dupré, est-ce que ça va?

35 **M. BRUNO DUPRÉ :**

J'aurais peut-être un élément d'information à ajouter, mais je ne veux pas... on pourrait revenir.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Non non, allez-y, allez-y, en attendant d'ouvrir un nouveau sujet.

5 **M. BRUNO DUPRÉ :**

Juste pour compléter, mes excuses à l'intervenant. Juste pour compléter les éléments d'information sur la phase 1 et la phase 2, je demanderais à Marc Guénette d'ajouter certains compléments.

10

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

15 **M. MARC GUÉNETTE :**

Oui, Marc Guénette, ministère de l'Environnement. En fait, ce que je voulais dire, c'est qu'il existe au Ministère ce qu'on appelle le Guide de caractérisation des terrains qui, lui, vient un peu expliquer comment qu'une étude de caractérisation phase 1, phase 2, comment qu'il faut qu'elle soit faite; et on a également le Guide d'intervention - Protection et réhabilitation des sols contaminés qui vient également expliquer un peu toute la démarche de comment ça fonctionne, là, au niveau des terrains contaminés. Ça fait que c'est sûr que la phase 1 qui a été présentée, bien, c'est en fonction des éléments qu'on retrouve dans ces guides-là qu'on a validé si elle était jugée recevable ou pas.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci de la précision, monsieur Guénette.

**M. RONALD HADDAD :**

30

Monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

35

Oui, monsieur Haddad?

**M. RONALD HADDAD :**

40

Une autre précision parce que ça rentre encore, j'ai reçu l'information concernant le nombre d'échantillonnages qu'on a faits.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, merci, c'est tout à fait dans le sujet, allez-y.

5

**M. RONALD HADDAD :**

Exact. On a fait 110 échantillonnages sur le tracé, l'ensemble tracé, puis principalement, ce que j'ai comme information, c'est des sols A et A-B, à part des secteurs à proximité des routes où il peut y avoir du B-C, rien au-dessus du C. Ça fait que dans les 110 sondages, la majorité, c'est des sondages A et A-B qui ont été faits sur l'ensemble tracé. Nous, on le fait en prévision de Traces Québec aussi, pour se conformer à cette réglementation-là aussi.

10

**LE PRÉSIDENT :**

15

Je vais vous aider un peu, là, vous utilisez un langage un peu technique. Qu'est-ce que ça veut dire les catégories A, B, C, puis éventuellement, au-dessus de C? Qu'est-ce que ça signifie, en fait, en termes de caractérisation des sols?

20

**M. RONALD HADDAD :**

En fait, c'est la classification des sols par rapport à la contamination. Le A n'est pas contaminé; après ça, A-B; le C est plus... je pense que c'est « hydrocarbure ». Ça fait qu'il y a une certaine classification qui est connue dans ce domaine-là qui classe les sols selon l'échantillonnage par rapport à la contamination du sol. Mais A, A-B, ça veut dire que c'est un sol qui n'est pas contaminé, en principe.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci de la précision.

30

À vous la parole, monsieur Richard. On s'excuse du petit intermède, on voulait compléter l'information, donc je vous écoute.

35

---

**M. ALEXANDRE RICHARD**

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

40

Il n'y a pas de problème; moi, je ne suis pas pressé. Je voulais juste, avant de poser ma question,

5 je viens d'apprendre que... en fait, vous avez déclaré que la période de questions était terminée, là, en fait, que le registre était fermé, puis qu'en fait, on n'aura plus d'autres possibilités de poser des questions, là, par la suite. Votre collègue m'a donné un petit papier pour remplir le sondage puis je tenais juste à vous dire que normalement, là, pour... On a plein d'autres questions à poser. Je comprends que c'est plate aller mettre des sous dans le parcomètre, puis tout ça, puis qu'on veut tous s'en aller.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Les sous dans le parcomètre n'ont rien à voir avec la décision [inaudible].

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

15 Non, mais en tout cas, c'est comme... j'ai encore beaucoup d'autres questions à poser; là, je viens d'apprendre que je n'aurai pas l'opportunité de pouvoir les poser. Je ne comprends pas cette décision-là, pourquoi on est si pressé de vouloir terminer cette première partie d'audience, les documents n'ont même pas encore tous été déposés. Je suis désolé de prendre du temps pour ça, mais c'est vraiment important pour moi. Les documents n'ont même pas encore été déposés, on n'a même pas eu le temps de les analyser pour poser d'autres questions, puis vous dites que la période de questions est terminée, ça ne fait aucun sens. Je ne peux pas comprendre comment qu'on peut réussir à avoir un accès au savoir si vous coupez à la source nos moyens de pouvoir poser des questions, c'est la seule voie qu'on a pour pouvoir poser des questions par rapport au projet.

20  
25 Est-ce que vous pouvez au moins prolonger cette période-là une couple de jours, le temps que les documents soient déposés, qu'on prenne le temps de les analyser puis qu'on ait l'opportunité d'au moins déposer des questions écrites pour que vous puissiez par la suite les analyser puis qu'elles soient disponibles à tous. Parce qu'on va avoir des mémoires à écrire après puis la plupart de nos réponses à nos questions, elles n'ont pas été... elles n'ont pas encore été posées puis elles n'ont pas encore été répondues. Est-ce que ce serait possible de faire une exception, une dérogation puis de prolonger la période de questions une couple de jours; le temps, au moins, qu'on ait tous les documents puis qu'on puisse reposer des... peut-être pas nécessairement ici, en personne ou en ligne, mais au moins par écrit?

30  
35 Vous avez donné l'opportunité à tous d'écrire, c'était inscrit sur le site qu'on pouvait poser des questions avant le projet, OK, puis moi, je n'ai pas posé de questions, puis c'était inscrit sur le site que c'était pour donner l'opportunité aux gens qui ne pouvaient pas se présenter de poser des questions, puis j'ai trouvé ça super, puis je n'ai pas posé de questions parce que je me suis dit : j'y vais. Normalement, le processus, il roule puis tant qu'on a des questions, on continue, mais là, je comprends qu'on veut terminer. Moi aussi, j'aimerais ça m'en aller chez nous, pour être franc, mais j'aimerais pouvoir avoir encore l'opportunité de poser d'autres questions puis d'analyser tout ce qui a été dit parce

que ça va beaucoup trop vite.

Donc, c'est une demande que je fais, officielle, si c'est possible de prolonger cette période-là une couple de jours le temps qu'on dépose des questions par écrit par la suite.

5

**LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que vous connaissez la réponse à cette question-là.

10

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

J'imagine, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

15

La réponse, c'est non, on ne prolongera pas la séance, assurément. Il y a plusieurs éléments dans votre commentaire; comme il y a d'autres personnes qui attendent, je ne voudrais pas prendre trop de temps parce qu'il y a d'autres personnes qui sont inscrites au registre qui ont des questions à poser sur le projet.

20

La commission siège pour répondre aux questions, donner le plus d'informations possible sur le projet. Évidemment, dans la perspective où le projet, c'est un projet de gazoduc, je l'ai mentionné à plusieurs reprises puis je l'ai mentionné même dans mon discours d'ouverture, vous l'avez même mentionné aussi, qu'il y avait eu, en amont des séances publiques, les possibilités de poser des questions pour ceux qui ne pouvaient pas participer en direct.

25

Ceci dit, il faut quand même aussi considérer qu'il y a certaines questions qui étaient, je dirais, on va dire dérivantes -- c'est le mot que j'ai utilisé à plusieurs reprises -- et c'est à la commission de vraiment encadrer son mandat, et dans cette perspective-là, j'ai été très tolérant depuis le début des séances parce que, peut-être que certains d'entre vous l'ont remarqué, mais il y avait beaucoup de questions qui touchaient à des sujets qui étaient périphériques, voire complètement hors sujet du point de vue du mandat qui a été octroyé à la commission.

30

Puis comme je l'avais mentionné en discours d'ouverture, ni le BAPE ni la commission ne peut élargir la portée de son mandat. Par contre, c'est à la commission d'interpréter la portée du mandat et notre interprétation porte à l'égard d'une conduite de gaz naturel renouvelable entre un site d'enfouissement puis un réseau Énergir, et c'est à partir de ce projet-là et de ce qui a été soumis par l'initiateur du projet que la commission a fait la lumière -- veut faire la lumière sur le projet et sur certains enjeux qui ont été soulevés.

40

Jusqu'à maintenant, évidemment, je vous ai donné une grande latitude, je pense que certains l'ont même remarqué, puis j'ai été indulgent. Dans la mesure où certaines questions sont récurrentes et qu'elles sont hors champ, la commission a terminé ses travaux dans cette perspective-là parce qu'il faut quand même considérer qu'il y a beaucoup de gens qui sont mobilisés : l'initiateur, les

5 personnes-ressources puis aussi toute une équipe qui est autour ici. Donc oui, on a tout notre temps puis on veut vous accueillir, mais aussi, il faut considérer que dans cette perspective-là, on ne peut pas non plus laisser le temps courir sans que les gens aient une occupation ou aient à répondre des questions.

10 Donc, un, pour votre demande, vous le saviez que la réponse était non; et deuxièmement, bien, j'ose espérer que vous allez utiliser à bon escient le temps qui vous est offert sans trop prélever le temps des autres personnes qui attendent. Donc, j'ai envie de vous dire : allez-y avec votre question puis on va y répondre au meilleur de la connaissance des gens qui sont ici, s'il vous plaît.

15 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

C'est bon. Donc, ma deuxième question, le bénéficiaire ultime du présent projet déposé est la CDPQ, en fait, donc j'ai regardé dans le Registraire des entreprises puis j'ai vu que... c'est des faits, là, je pense que le bénéficiaire ultime...

20 **LE PRÉSIDENT:**

Je pense de madame Houde l'avait mentionné.

25 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Exact, c'est ça, elle l'a confirmé. Donc, en fait, la CDPQ, bien, c'est tous les Québécois qui sont cotisants à cette caisse de dépôt là, puis son objectif, bien, c'est d'investir dans le futur du Québec, puis je me demandais, les FCPA qui travaillent à la Caisse de dépôt et de placement du Québec, est-ce qu'ils tiennent compte... Puis là, je parle toujours pré PR1.1, tout ce qui s'est passé avant le dépôt de ce projet-là; t'sais, au début, là, avant que ce soit déposé. La Caisse de dépôt a décidé... en fait, on a décidé qu'on investissait là-dedans. Est-ce que, du côté comptable, les FCPA utilisent les 16... tiennent compte, en fait, des 16 principes du développement durable avant de choisir d'investir, puis si c'est le cas, est-ce qu'il y a, encore une fois, une grille d'analyse, c'est quoi la démarche, comment qu'ils font pour décider d'aller de l'avant avec ça, ou c'est juste : « On y va, on met tout notre pactole là-dedans puis on le fait », comment ça marche?

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Monsieur Richard, je vais me permettre un commentaire simplement pour vous mentionner que

vous me parlez... les FCPA, j'imagine que c'est la fédération des comptables professionnels agréés ou quelque chose...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

5

Non, c'est des fellows comptables professionnels agréés.

**LE PRÉSIDENT :**

10

Des fellows, bon.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

15

Les gens d'expérience qui comptabilisent, est-ce qu'ils comptabilisent les impacts?

**LE PRÉSIDENT :**

Le commentaire que je vais vous faire, c'est qu'on est très, très éloigné, là, du gazoduc.

20

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bien, on est en plein dedans.

**LE PRÉSIDENT :**

25

On est très, très éloigné du gazoduc.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

30

C'est un investissement dans un gazoduc.

**LE PRÉSIDENT :**

35

Vous me parlez de comment les comptables professionnels agréés. Écoutez, je fais très rarement ça, mais cette question-là, premièrement, ici, à moins qu'il y ait des gens qui lèvent la main, dire : « Je suis prêt à répondre à cette question-là », ce n'est pas une expertise que la commission a sollicitée. Je ne pourrais pas rediriger vers personne puis je la trouve vraiment éloignée, puis comme je vous l'ai dit, je m'en excuse, mais c'est rare que je fais ça, mais cette question-là, je ne l'accepterai pas, j'en suis désolé.

40

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Je comprends.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Je suis désolé. Écoutez, je vous remercie de votre intervention, je vous remercie de votre temps, mais malheureusement, je sais qu'il y a des gens qui attendent puis qui ont des questions à poser, puis écoutez, je pense que votre intervention va se terminer ici.

10

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Pouvez-vous au moins déposer le courriel que j'ai envoyé avec votre collègue? J'ai fait une demande par rapport à ça avant que...

15

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense que vous parlez de votre requête.

20

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

J'ai fait... non, en fait, j'ai fait une requête pour qu'il y ait une consultation publique puis j'ai envoyé un courriel à votre collègue qui s'occupait d'avant que la première partie commence. J'ai fait une demande officielle, je vous ai envoyé un courriel, pouvez-vous au moins le déposer?

25

**LE PRÉSIDENT :**

Avec grand plaisir, ce sera un courriel qui sera déposé sous la cote DC, là, si ma mémoire est bonne, puis mon collègue me fait signe que c'est en cours. Donc, merci beaucoup pour votre intervention, monsieur Richard, puis je pense que... je vous souhaite une belle fin de journée.

30

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Vous aussi.

35

**LE PRÉSIDENT :**

On va passer aux prochaines... prochaine intervenante, donc madame Sylvie Clermont.

40

Rebonjour, madame Clermont, prenez place.

---

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT**

5 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Merci.

10 **LE PRÉSIDENT :**

On vous écoute.

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

15 OK. J'ai eu beaucoup de difficulté à formuler ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

20 On est là pour vous aider, hein, si...

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Génial.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Ne vous inquiétez pas.

30 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Parfait. Ce matin... Attendez juste un petit peu, j'ai tellement de notes, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

35 Prenez votre temps.

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

40 OK. Ce matin, je lisais dans La Presse que le gouvernement du Québec, donc c'est monsieur Charette qui a fait cette déclaration-là lors de la COP28, on annonce que le gouvernement québécois va

coprésider la coalition Beyond Oil & Gas, un regroupement international dont l'objectif est d'assurer la sortie progressive de la production d'énergie fossile, donc le pétrole. Les énergies fossiles, donc le gaz qu'on dit naturel.

5 C'est là que j'ai un petit peu de... je me suis un peu cherchée à savoir, bon, maintenant, il est question de construire un gazoduc long de 10 kilomètres avec tout l'impact environnemental, agricole, pour injecter 5 % de GNR d'ici 2025 et 10 % d'ici 2030 dans un réseau Énergir qui est constitué de gaz... d'énergie fossile dont on dit qu'on veut... c'est, en plus, obtenu par fracturation, qui est très  
10 dommageable pour l'environnement, et c'est appelé à disparaître, selon les experts; en tout cas, selon les experts mondiaux, présentement, qui se sont réunis à la COP28.

Ça fait que je me demande, puis avec tout l'impact... puis c'est là ma première question, je vous disais... en tout cas, il y a tellement d'impact au niveau environnemental, j'avais envie de prendre une ou deux minutes pour vous nommer l'impact. Donc : 11 milieux humides; 19 peuplements forestiers, dont  
15 quatre qui ont une valeur d'érablière; neuf cours d'eau qui vont être touchés, dont cinq qui sont permanents; l'eau souterraine qui va être perturbée au niveau des puits, donc le long du parcours et au niveau de sa qualité, possiblement, avec des problèmes de contamination en cours de travaux.

Je vais vous nommer aussi les différentes espèces, en fait, qui sont en danger dans cet environnement-là qu'on n'entend jamais, dont on ne parle jamais, finalement. Attendez que je me retrouve. Mon Dieu, je suis un petit peu... définitivement pas une professionnelle d'intervention.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Il n'y a pas de problème, madame, prenez votre temps.

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

OK.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Mais je veux quand même vous souligner aussi qu'ultimement, il devra y avoir une question, là, dans la mesure où...

35

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Oui. Oui, oui.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Il ne faut pas que votre préambule s'étire trop longtemps non plus.

5 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

10 D'accord. Donc, on arrivait aux espèces. Bon, l'érable noir, le noyer cendré, ce que j'ai compris, c'est qu'il y avait des interventions qui pouvaient être faites; bon, la sanguinaire du Canada, l'asaret du Canada, la matteuccie fougère-à-l'autruche. Des poissons, on n'a pas dénombré de poissons à caractère, disons, qui étaient d'intérêt pour la conservation, mais on a noté qu'il y aurait une bonne mortalité au niveau des poissons, soit de façon directe ou indirecte. On n'a pas trouvé d'amphibiens d'intérêt de conservation; par contre, l'étude de biodiversité n'a pas pu être tenue au printemps à cause de problèmes d'accès, de permis d'accès. Donc, on sait que les amphibiens, ça s'identifie beaucoup au printemps, donc pas de vraies études, seulement que des projections suite aux indices qu'on a eus sur le site étudié. On a parlé aussi qu'il n'y a aucune couleuvre d'intérêt qui a été trouvée, mais par contre, on suspectait fortement qu'il y aurait possiblement présence de couleuvres vertes, tachetées ou à collier, qui sont trois types de couleuvres qui sont au niveau de la conservation. On a dénoté 57 espèces d'oiseaux, dont quelques-uns qui sont en... J'ai presque terminé, OK.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, parce que je me demande comment on va faire pour tout ramasser ça dans une question.

25 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Mais on verra, on verra.

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

35 Oui, moi aussi, mais on va y aller, c'est ça. Donc... mais je tenais à nommer ceux qui n'ont pas le droit de parole, en fait, l'environnement. Donc, le goglu des prés, la grive des bois, l'hirondelle de rivage, l'hirondelle rustique, le pygargue à tête blanche et la sturnelle des prés, donc qui sont des êtres vivants qui sont sur ce site-là et qui sont en danger; et rien sur les petits mammifères ou les gros mammifères, je n'ai rien trouvé.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Une autre petite intervention que je vais faire pour vous aider.

5 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Hum hum.

**LE PRÉSIDENT :**

10

Vous êtes vraiment dans une... vous vous exprimez plutôt comme on le fait dans une deuxième partie où vous allez prendre position sur le projet, vous allez exprimer votre opinion ou vos préoccupations, vos suggestions, vos mesures de bonification.

15 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Hum hum.

**LE PRÉSIDENT :**

20

C'est un peu... vous êtes en train, un peu, de vous en aller dans cet...

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

25

Oui, de plaider.

**LE PRÉSIDENT :**

30

Oui, c'est ça, exactement.

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

C'est ça, de plaider.

35

**LE PRÉSIDENT :**

Puis on va être ici à partir du 16 janvier...

40

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Oui.

5 **LE PRÉSIDENT :**

... puis ça va nous faire plaisir de vous accueillir.

10 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Mais là, on voudrait avoir une question.

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

20 Bon, c'est ça, mais je vais revenir, donc, à la COP28 puis à la sortie des énergies fossiles, et malgré tout la destruction de l'environnement ou tout l'impact, comme j'essayais de le démontrer, est-ce qu'il y a d'autres solutions que la construction de ce gazoduc de 10 kilomètres qui a été envisagée pour résoudre la problématique des GNR issus des sites d'enfouissement, est-ce qu'on peut envisager d'autres solutions? Et puis ça, c'est comme, je dirais, une...

25 **LE PRÉSIDENT :**

OK, je...

30 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

... [inaudible], finalement, de tout.

**LE PRÉSIDENT :**

35 C'est très bien formulé votre question. On a fait un grand détour...

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Oui.

40

**LE PRÉSIDENT :**

5 ... mais on est revenu à une question qui me semble assez claire. Je vais commencer par aller du côté de l'initiateur, là, du côté d'Énergir, puis je vais aussi poser la question à WM par rapport à des solutions alternatives pour le transport de gaz renouvelable puis éventuellement, des solutions alternatives aussi pour la valorisation des biogaz.

10 Dans vos réflexions à l'interne, vous devez avoir quand même des panels qui se penchent sur cette question-là de manière assez régulière, donc pouvez-vous nous partager vos réflexions, s'il vous plaît?

**M<sup>me</sup> CATHERINE HOUDE :**

15 Oui, Catherine Houde. D'entrée de jeu, l'esprit derrière la question, c'est : on doit se sortir des énergies fossiles. Ce projet-là répond exactement à cette volonté-là, on a la même volonté que le gouvernement en ce sens-là, le GNR répond à cette demande-là. D'ailleurs, Énergir a pris un engagement d'atteindre la carboneutralité du secteur des bâtiments à l'horizon de 2040 et celui de toutes ses activités à l'horizon de 2050, donc ça, ça fait partie d'un des jalons pour y arriver.

20 Maintenant, au niveau de la solution en soi, bon, nous, il faut comprendre qu'on est un distributeur, là, et puis on est propriétaire, en fait, d'un réseau de conduite. L'esprit derrière l'injection et la valorisation comme ça des biogaz issus de biométhanisation de lieux d'enfouissement techniques ou autres, bien, c'est justement de valoriser un actif qui est déjà présent et puis de décarboner notre clientèle. Donc, la façon de faire -- la façon la plus économique, environnementale et sociale de le faire, bien, c'est d'utiliser un actif qui est déjà présent, d'en injecter du GNR puis d'en faire profiter, en fait, l'ensemble de la clientèle qui, volontairement, veulent acheter ce GNR-là. Donc, c'est notre modèle, c'est la façon qu'on injecte puis qu'on valorise ce GNR-là.

30 Maintenant, au niveau du biogaz comme tel puis de sa valorisation, bien ça, c'est vraiment aux lieux d'enfouissement techniques puis c'est à chaque entreprise de prendre la décision la plus éclairée.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Puis au niveau des alternatives de transport, est-ce que c'est des réflexions que vous avez?

**M. RONALD HADDAD :**

40 Considérant le volume qui est produit, l'analyse amène à une conduite de six pouces, classe 7000. C'est mathématique, en réalité; pour être capable de prendre ce volume-là, bien, ça prendrait ce réseau-là pour être capable de l'injecter, ça fait que l'analyse est faite en ce sens-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci, monsieur Haddad, madame Houde.

Je vais aller du côté de monsieur Dussault. La valorisation des biogaz, est-ce qu'il y a d'autres alternatives que celle qu'on étudie présentement?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

Comme les gens d'Énergir l'ont mentionné, ce sont des quantités à ce point importantes que ce n'est pas possible de les transporter, par exemple, par véhicule ou même de les entreposer, donc la façon la plus logique de le faire, la plus sécuritaire, c'est via une conduite, tel que proposé par Énergir.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci, monsieur Dussault.

Madame Clermont, est-ce que vous avez eu les deux côtés de la médaille, si je peux dire ainsi?

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est la réponse que vous avez obtenue pour votre question, est-ce que vous avez une précision à demander?

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Non, pour le moment, je pense que je regarderai au niveau du mémoire qu'on va déposer.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, tout à fait, on va vous accueillir avec plaisir. Merci de votre intervention, je vous souhaite une belle fin de journée.

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

On va prendre un dernier intervenant en salle, monsieur Lapointe.

10 Bienvenue, monsieur Lapointe, prenez place, nous vous écoutons.

---

**M. ANDRÉ LAPOINTE**

15 **M. ANDRÉ LAPOINTE :**

Oui. Au sujet de... le tracé moindre impact, tantôt, j'avais posé la question, mais elle n'a jamais été répondue. Énergir installe des structures hors sol pour se plugger avec le tuyau TQM, mais en plein milieu d'un territoire agricole, il y a déjà des infrastructures déjà établies sur la ligne à une centaine de mètres de là, pour quelles raisons qu'on ne réunit pas ces infrastructures-là quant à détruire un milieu agricole?

20 **LE PRÉSIDENT :**

25 Puis là, pour être sûr de bien localiser ce dont vous parlez, les infrastructures hors sol que vous avez vues ou qui sont prévues au projet, c'est bien celles qui sont situées dans la bretelle d'autoroute?

**M. ANDRÉ LAPOINTE :**

30 Oui, bien, c'est ceux qu'ils projettent, mais il y en a déjà qui est entre l'autoroute et la montée Guénette.

**LE PRÉSIDENT :**

35 OK.

**M. ANDRÉ LAPOINTE :**

40 Il y a déjà des infrastructures à une centaine de mètres.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y a deux volets à votre question.

5 **M. ANDRÉ LAPOINTE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

10

Est-ce que ce serait possible de les réutiliser ces infra...

**M. ANDRÉ LAPOINTE :**

15

Bien, si c'est le projet de moindre impact, je me questionne pour quelles raisons qu'ils mettent ça en plein milieu agricole.

**LE PRÉSIDENT :**

20

Parfait.

**M. ANDRÉ LAPOINTE :**

25

Ces infrastructures-là.

**LE PRÉSIDENT :**

30

Merci, monsieur Lapointe. — Monsieur Haddad?

**M. RONALD HADDAD :**

35

Oui, Ronald Haddad, Énergir. Si j'ai bien compris la question, en fait, on fait référence au poste de livraison qui est un peu plus loin au nord, c'est deux installations différentes. Le poste... l'objectif d'un poste de livraison, c'est d'étendre la pression pour pouvoir effectuer la distribution du gaz dans le secteur; le tracé qu'on propose, en réalité, là, c'est pour prendre la transmission puis l'injecter dans une transmission. Ça fait que c'est deux installations complètement différentes, ça fait que ça fait en sorte que là où on installe notre poste actuellement, aux abords de l'autoroute 15, est l'endroit où il y a le moindre impact.

40

**LE PRÉSIDENT :**

5 Mais justement, je me demandais, le territoire aux abords de l'autoroute 15, ce territoire-là, c'est un territoire agricole, c'est ce que je comprends? Dans votre planification puis les analyses que vous avez faites, c'est bien un territoire agricole où seront installés à la fois les infrastructures, mais je pense, il y a un chemin, aussi, d'accès que vous allez acquérir dans ce secteur-là, donc tout ça, ça fait partie du territoire agricole?

**M. RONALD HADDAD :**

10 Exact. Hier, le propriétaire du terrain était présent, en réalité, puis il nous a informés que ça fait un certain temps, c'est un territoire qui est plus en friche, il y a quelques considérants, puis c'est là où... en fait, c'est là où, principalement, il y a eu des échantillonnages qui sont B, B-C. Ça fait que oui, c'est un territoire classé agricole, mais ce n'est pas un territoire qui est nécessairement en culture ou productif, ça fait que c'est là l'endroit où on a choisi... en fait, c'est l'endroit au-dessus de la conduite existante qui est la plus proche du secteur, ça fait que c'est là où on installe notre poste d'embranchement puis la gare de raclage, qu'on avait expliquée au début de processus, pour pouvoir inspecter la conduite.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Puis là, on avait parlé précédemment d'acquisition, donc je comprends que ce secteur-là, ça va être une acquisition, donc ça a devenir la propriété d'Énergir. Est-ce que c'est à la fois pour ce qui est infrastructures hors sol -- puis je pense qu'il y a quand même un périmètre important autour des infrastructures -- et est-ce que ça comprend également le chemin d'accès pour se rendre aux infrastructures hors sol?

**M. RONALD HADDAD :**

30 Exact. Là, actuellement, l'entente n'est pas conclue, ça fait que c'est sûr qu'habituellement, lorsqu'on a des infrastructures hors sol, on privilégie l'achat du terrain; lorsqu'on a une emprise, bien, c'est une servitude parce que le propriétaire peut continuer à l'utiliser normalement. C'est sûr que dans le cas actuel, on envisage acheter cette partie-là du terrain pour l'installation du poste, et ainsi que le chemin d'accès.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Parfait. Est-ce que vous vouliez une précision, est-ce que vous avez eu réponse à votre question cette fois-ci?

**M. ANDRÉ LAPOINTE :**

Bien, où est-ce qu'elles vont être les infrastructures, c'est cultivé. Monsieur dit que ce n'est pas...

5 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

**M. ANDRÉ LAPOINTE :**

10

... cultivé, mais c'est cultivé.

**LE PRÉSIDENT :**

15

Bon, parfait. Merci, on vous accueillera... si vous avez des informations supplémentaires, on vous accueillera au mois de janvier pour la présentation des mémoires. Merci, monsieur Lapointe.

Écoutez, la commission a peut-être encore une ou deux questions pour compléter son enquête puis ensuite, on ira vers l'analyse, on se retirera pour l'analyse et la rédaction.

20

Je voulais revenir, parce qu'on a ouvert le sujet assez tard hier soir, là, par rapport aux emprises de 23 mètres et 18 mètres. Je pense qu'on a quand même évoqué plusieurs chiffres, là, qui étaient tard dans la soirée, puis en fait, ma question va être assez simple, là : si on a ces deux emprises-là, c'est-à-dire 23 mètres qui est l'emprise, qui est la servitude qui va être utilisée, mais qu'on entretient sur 18, pourquoi distinguer le 18 et le 23, là, pourquoi ne pas seulement utiliser 18 mètres alors qu'on pourrait... selon ce qu'on en voit, c'est qu'on peut entretenir seulement 18 mètres puis ce serait suffisant, mais qu'on en prévoit 23, donc cette bande-là de cinq mètres supplémentaires, elle sert à quoi et est-ce que 18 mètres seraient suffisants? Je ne sais pas si vous avez quelqu'un de votre équipe qui pourrait venir?

25

30

**M. RONALD HADDAD :**

Je pourrai le prendre puis s'il y a des précisions, monsieur Olivier pourra compléter. En réalité, le 18 mètres, c'est qu'on optimise le secteur qui nous permet quand même de pouvoir maintenir la conduite, pouvoir circuler par-dessus, faire nos routes d'entretien. L'emprise de 23 mètres, admettons qu'il y a une intervention à faire, bien, elle va être requise quand même pour pouvoir faire intervenir puis avoir l'espace suffisant pour avoir les équipements aux alentours, faire la tranchée, atteindre la conduite, faire les interventions requises là-dessus. Ça fait que comme monsieur Pineau disait hier, cet élément-là, bon, avec les bonnes pratiques du secteur qui ont été déterminées avec le temps puis l'espace requis pour faire les travaux, ce qui amène à une emprise de 23 mètres pour ce type

35

40

5 d'installation. Ça, aussi, ça rassure que s'il y a des travaux que le propriétaire doit faire, il est assez loin de la conduite aussi, il y a le facteur sécurité; et ça rassure aussi par rapport que si Énergir a des travaux à intervenir sur la conduite, ils ont assez d'espace pour pouvoir intervenir. Le 18 mètres, c'est pour les travaux de maintenance parce qu'il y a des circulations qui se font au-dessus de la conduite pour des inspections, et ainsi de suite, c'est suffisant pour pouvoir le faire.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Donc, c'est ça, il y a comme deux niveaux d'intervention, là. 18 mètres, c'est plus pour des interventions dites régulières ou d'entretien; puis éventuellement, 23 mètres, c'est pour des interventions plus costaudes, si on veut? C'est bien comme ça que je le comprends?

**M. RONALD HADDAD :**

15 C'est exact, plus le facteur sécurité par rapport à la distance de la conduite qui est aussi inspiré du secteur de transmission un peu partout au Canada.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Parfait. Puis justement, dans cette perspective-là, là, vous allez assurément dans certains secteurs qui sont boisés, là. Vous avez prévu, là... c'est écrit dans l'étude d'impact aussi, vous avez prévu des travaux de défrichage puis de déboisement qui devraient débiter, là, quelque part au printemps, puis on lit également que pendant cette période-là, des travaux prévus, il y a aussi la nidification de certaines espèces d'oiseaux à statut puis potentiellement de la chauve-souris aussi, donc  
25 est-ce que vous allez commencer les travaux de déboisement avant cette période-là? Comment vous allez faire, finalement, pour éviter la période de nidification des espèces à statut considérant les délais puis, en fait, les différentes étapes qu'il reste à franchir avant d'obtenir les décrets puis les autorisations ministérielles nécessaires?

30 **M. RONALD HADDAD :**

35 C'est exact, ça fait que ça va être en communication avec le Ministère aussi. L'objectif, c'est de justement pouvoir faire les travaux avant la période de nidification. Maintenant, bien, il y a des mesures aussi, là. Je ne sais pas, madame Lamarche pourrait peut-être compléter sur les mesures qu'on peut prendre, admettons qu'on ne peut pas le faire aussi.

**M<sup>me</sup> ADÈLE LAMARCHE :**

40 Oui. Bien, effectivement, il n'y aura pas de travaux de déboisement avant que toutes les autorisations soient obtenues, donc effectivement, le calendrier de réalisation des travaux va être

dépendant de l'obtention de ces autorisations-là. Si les autorisations sont obtenues durant l'été, durant la période de nidification, il va y avoir des discussions avec Énergir pour voir quel travaux peut être fait sans faire de déboisement durant la période de nidification. C'est sûr il y a d'autres mesures que ne pas déboiser durant la période de nidification, on peut faire des recherches de nids, donc c'est d'autres mesures qui pourraient être discutées, soit avec le ministère de l'Environnement ou le Service canadien de la faune. C'est des mesures palliatives si on ne peut pas respecter la période de nidification, mais la première mesure, c'est respecter cette période.

**LE PRÉSIDENT :**

Puis prenons de votre côté, monsieur Dupré, est-ce que les mesures d'atténuation puis la planification des travaux sont à votre satisfaction puis est-ce que vous avez des propositions ou des suggestions par rapport aux mesures d'atténuation qui sont prévues?

**M. BRUNO DUPRÉ :**

Bruno Dupré, ministère de l'Environnement. En partie, comme je disais, les éléments qui font partie de la recevabilité ont été examinés jusqu'à maintenant puis ont été jugé satisfaisants. Maintenant, quant aux mesures d'atténuation qui pourraient être présentées ou autres éléments au niveau de l'impact, bien ça, ça va être évalué dans la phase d'analyse d'acceptabilité qu'on entame, effectivement. Mais de manière générale, effectivement, il y a des mesures qui sont exigées pour certaines composantes environnementales qui sont assez standards comme, par exemple, d'éviter de faire du déboisement pendant la période de nidification, tout va dépendre aussi de quelles espèces vont être potentiellement affectées.

Mais dans les faits, comme madame Lamarche l'a mentionné aussi, les travaux ne peuvent pas procéder avant que les autorisations aient été délivrées, donc tous ces éléments-là vont être pris en compte dans l'analyse aussi de l'acceptabilité, puis au besoin, on pourra émettre des mesures d'atténuation supplémentaires ou des mesures d'atténuation adaptées en communication avec nos experts à l'interne.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. J'ai une petite question, là, toujours par rapport à la planification des travaux. Tout à l'heure, monsieur Haddad, vous avez évoqué, pour l'évitement de certains milieux humides, l'utilisation du forage dirigé, entre autres, pour passer sous certains cours d'eau. On lit dans l'étude d'impact qu'il y a un des franchissements de cours d'eau qui est en bordure d'une voie ferrée. La voie ferrée, je pense que c'est le franchissement numéro 6, puis c'est une voie ferrée qui est exploitée par Exo, puis on lit que c'est possible, dans certains cas, que le forage dirigé ne fonctionne pas puis qu'on puisse traverser, en fait, le cours d'eau par tranchée ouverte. Dans cette perspective-là, c'est un

5 cours d'eau qui est voisin d'une voie ferrée, est-ce que vous avez envisagé que cette possibilité-là ne puisse pas être réalisable considérant la présence de la voie ferrée? Est-ce que vous avez une alternative, là, si le forage ne pourrait pas fonctionner ou est-ce que vous avez eu des contacts avec Exo pour l'utilisation -- ou, en fait, la réalisation des travaux, plutôt?

**M. RONALD HADDAD :**

10 Oui. Ronald Haddad, Énergir. En réalité, pour ces raisons-là, on effectue des sondages des abords des différentes traverses puis à l'heure actuelle, on est confiant de pouvoir traverser ces traverses-là par forage. Maintenant, c'est sûr que, bon, traverser en coupe ouverte, Exo, c'est une ligne qui est assez occupée. On le fait ailleurs, mais c'est sûr qu'on va miser sur les forages, puis il y a moyen, là, c'est assez avancé, de pouvoir traverser, on est confiant qu'on va pouvoir le faire en forage.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Parfait, je vous remercie beaucoup.

Je vais céder la parole à monsieur Zayed pour quelques dernières questions. — Ça va.

20 Donc, monsieur Zayed a complété, ça complétera aussi le questionnement de la commission.

---

**MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

25  
30 Donc, la commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions, elle compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures.

35 Les questions et les réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus à la suite des séances seront rendus publics, ils deviendront accessibles au Bureau et sur le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir de la bibliothèque de Sainte-Sophie. On offre aussi plusieurs documents en version papier à l'hôtel de ville de Sainte-Sophie juste à côté.

40 Je vous rappelle que si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 21 décembre pour vous inscrire en remplissant le formulaire « Je parle à la commission ». Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du

BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Mathieu Giroux -- pardon -- coordonnateur du secrétariat de la communication, ou à Josiane Ouellet, conseillère en communication, situés à l'arrière de la salle.

5 En deuxième partie de l'audience, l'initiateur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la commission.

10 La deuxième partie est exclusivement consacrée à l'expression des opinions sur le projet et ses répercussions. Une durée maximale de 15 minutes est accordée pour chaque présentation. Mon collègue et moi pourrions échanger avec vous pour préciser et éclairer certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission.

15 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et citoyens. Exprimer votre point de vue peut donc faire évoluer le regard général de la commission d'enquête sur le projet et ses enjeux.

20 Comment exprimer votre opinion. Il existe cinq façons d'exprimer votre opinion : transmettre un commentaire de moins de 1 000 caractères sans le présenter en séance, transmettre une image commentée sans la présenter en séance, déposer un mémoire sans le présenter en séance publique, déposer un mémoire et le présenter en séance publique, et finalement, exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer de mémoire.

25 Les organismes sont invités à déposer un mémoire afin de documenter leur position au bénéfice des travaux de la commission. Si un organisme choisit de présenter un mémoire en séance publique, il désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe. Pour vous aider à préparer votre présentation, vous pouvez consulter la section « participer » de notre site Web, on y décrit notamment les modalités de participation.

30 Vous avez jusqu'au 11 janvier 2024 pour déposer vos mémoires pour que nous puissions en faire une lecture attentive avant les séances. Pour ce faire, il faut remplir le formulaire « Je transmets un mémoire » dans le site Web du BAPE.

35 Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler ou qui voudraient nous transmettre une image commentée, vous devez les envoyer au plus tard le 11 janvier 2024 en remplissant le formulaire « Je transmets un commentaire » ou « Je transmets une image commentée » dans le site Web du BAPE.

40 Je tiens à rappeler que le BAPE s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

Pour terminer, je remercie le porte-parole de l'initiateur -- merci, monsieur Haddad -- et toute son équipe de même que les personnes-ressources. Merci à vous tous et toutes pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

Un grand merci également à toutes les personnes qui ont posé des questions, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet. Enfin, je remercie les gens à la technique, les sténotypistes, de même que l'équipe de la commission d'enquête ainsi que mon collègue, Joseph Zayed.

Au plaisir de vous voir le 16 janvier prochain, merci à tous, bonne fin de journée.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 h 28**

**FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE**

---

Je, soussignée, MARIE-ANNE RENÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion et captée au moyen de la sténotypie.

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :



Marie-Anne René, s.o.